

**PROCÈS-VERBAL
DE PLENUM DU CONSEIL GENERAL
DU MARDI, 15 JUIN 2021 19H00**

I- Introduction	2
II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 avril 2021..	2
III- Examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2020 de la Municipalité	3
IV- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la demande d'un crédit d'engagement pour la construction de la passerelle de l'Hôpital sur l'A9	13
V- Développement et vote de la motion interpartis "Pour assurer un ordre de vote cohérent sur les amendements budgétaires, et modifier le règlement du Conseil général	16
VI- Crédits supplémentaires : rapport de la commission de gestion.....	18
VII- Informations de la Municipalité	18
VIII- Divers/questions	21
IX- Divers/divers.....	31

I- Introduction

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Bonsoir à toutes et à tous. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance ordinaire du Conseil général de la commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 25 mai dernier et peut donc délibérer. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail. Je dois excuser les absences de Monsieur le Conseiller général Jérôme Tavernier, de Madame la Conseillère Marion Vergères. Annoncés avec du retard, Monsieur le Conseiller Christophe Sierro, Madame la Conseillère Aline Baeriswyl, Monsieur le Conseiller Christian Mirailles et Monsieur le Conseiller communal Raphaël Marclay.

Depuis 2018, les comptes et le budget sont présentés à l'ensemble du Conseil général. Cette séance a eu lieu le 27 avril 2021 dans cette salle et je remercie encore Monsieur Dondainaz pour cette présentation. Je profite également pour remercier les différentes personnes qui travaillent dans les services de la Ville pour leur travail au quotidien ainsi que les chefs de service pour leurs réponses aux questions des commissions. Nous passons maintenant au vif du sujet par la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par Monsieur le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8 alinéa 1 de notre règlement.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 avril 2021.

Point 2 : Examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2020 de la Municipalité.

Point 3 : Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la demande d'un crédit d'engagement pour la construction de la passerelle de l'hôpital sur l'A9.

Point 4 : Examen et vote de la motion interpartis pour assurer un ordre de vote cohérent sur les amendements budgétaires et modifier le règlement du Conseil général.

Point 5 : Crédits supplémentaires 22/2020 et 23/2020 et 01 à 03/2021

Point 6 : Informations de la Municipalité

Point 7 : Divers avec les questions écrites et les questions orales à la suite.

Tous les documents nécessaires durant ce plénum se trouvent sur l'extranet.

II- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 avril 2021

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons donc passer au point 1 de notre ordre du jour : Approbation du procès-verbal du plénum du 20 avril 2020 qui a été rédigé par notre Secrétaire Madame Christine Bourban Carthoblaz, en collaboration avec notre vice-Président, Monsieur Alexandre Dubuis. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Si tel n'est pas le cas, je le sou mets donc à votre approbation. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte et ceux qui le refusent, la touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par 50 oui, 0 non, 0 abstention.

Je remercie chaleureusement nos rédacteurs et correcteurs, Madame Christine Bourban Carthoblaz et Monsieur Alexandre Dubuis parce que c'est quand même quelques heures de travail acharné.

III- Examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2020 de la Municipalité

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons au point 2 : Examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2020 de la Municipalité de Sion. Avant de commencer à proprement parler l'examen des comptes, deux mots sur le déroulement de cette analyse. Nous allons commencer par l'entrée en matière et nous voterons sur l'entrée en matière. Puis, les rapporteur.e.s nous feront un condensé de leur rapport jusqu'à la conclusion et au vote de leur commission. Après leur intervention, j'ouvrirai la discussion générale sur les comptes et, au final, nous passerons au vote. Nous ne ferons pas l'analyse division par division mais une analyse globale des comptes 2020. Un mail a été envoyé aux rapporteur.e.s ainsi qu'aux présidents de commissions afin de leur expliquer la marche à suivre. J'ai insisté sur le fait que la présentation doit faire ressortir les points importants des comptes et les conclusions. Le but est de rendre notre soirée des comptes plus intéressante et plus didactique.

Nous commencerons donc par l'entrée en matière. J'invite les rapporteur.e.s des commissions à nous présenter leurs rapports. Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel, vous avez la parole.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La commission de gestion entre en matière sur les comptes 2020 de la Ville de Sion.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La commission environnement, urbanisme a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. La commission sociale et culturelle s'est réunie à 4 reprises pour l'examen des comptes 2020 de la Ville de Sion. Elle a tenu une séance en présence de Monsieur Dondainaz et du Président de la Municipalité, Monsieur Varone, le 28 mai pour la communication des réponses aux questions écrites. La commission leur adresse ainsi qu'à leurs collaborateurs ses remerciements pour les explications et les informations fournies pour l'examen des comptes. La commission a siégé à 11 membres et elle accepte l'entrée en matière.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC a examiné les comptes 2020 et les a retrouvés passablement chamboulés, en cause les nombreuses mesures ou restrictions cantonales et fédérales des libertés individuelles et économiques : une baisse de charges au fonctionnement de 7 millions, une baisse de revenus de 9, un excédent de charges de près de 2 millions.

Les villes valaisannes semblent avoir mieux tenu face à la crise puisque, en dehors de Sierre, elles n'ont pas annoncé de déficit. Pour Sion, le coût estimé de la politique sanitaire est de 3 millions et la Municipalité estime que Sion aurait réalisé un excédent de revenus d'1,6 Mio sans cette situation mortifère. Le groupe UDC constate donc que la commune a fait de son mieux pour respecter les budgets, pour répondre aux besoins de la population, aux difficultés des commerçants et entrepreneurs en fait pour s'adapter aux répercussions. C'est pourquoi le groupe UDC entre en matière sur les comptes 2020.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. La pandémie du Covid est en partie à l'origine de l'excédent de charges d'1,96 million enregistré aux comptes 2020.

Paradoxalement, les périodes de confinement ajoutées aux mesures sanitaires ont permis de limiter le déficit enregistré, difficile pourtant de s'enthousiasmer pour les économies réalisées en partie aux dépens des sorties scolaires, des subventions accordées à des institutions culturelles ou à des manifestations, par exemple. Malgré les pertes annoncées, les indicateurs financiers de l'État du Valais, appelés à disparaître dans le futur, évaluent positivement l'exercice financier 2020.

Seule la capacité d'autofinancement se retrouve moins bien notée. Quelque part on assiste à la fin d'un cycle durant lequel les comptes de notre commune ont généré un bénéfice. Ajoutée aux diminutions d'impôts imputables au Covid, l'entrée en force de la RFFA ne pouvait que les plonger dans les chiffres rouges. Ce sont là les remarques générales issus des Verts sur les comptes 2020. Notre groupe accepte l'entrée en matière à l'unanimité et remercie nos autorités pour la bonne gestion des ressources financières communales.

Crettenand Virginie, Conseillère générale, PS. L'analyse des comptes ? Que dire ? Du patois pour certaines et certains et d'une limpidité implacable pour d'autres. Le groupe PS s'est penché avec attention sur l'étude des comptes 2020 et tient à relever les points suivants :

Concernant l'analyse purement financière, les comptes de la commune de Sion sont bien tenus. C'est clair, limpide, ça roule. La Cogest a fait du bon travail, a produit un rapport complet. Là aussi, c'est clair, limpide, ça roule. De même que les 2 autres commissions CSC et CEU, le travail a été fait, rien à redire. Le groupe PS remercie le Conseil municipal, le service des finances de la commune de Sion pour le travail fourni pour les comptes 2020 : quasiment rien à signaler.

Concernant maintenant l'analyse politique et sociale de cesdits comptes, là il y a matière à signaler.

Mais je me réserve pour la deuxième partie de mon intervention à la fin des discussions. Tout cela pour dire que le groupe PS entre en matière.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous allons procéder au vote de l'entrée en matière. Les conseillers et conseillères qui acceptent l'entrée en matière sur les comptes et crédits supplémentaires de la Ville appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 53 oui, 0 non, 0 abstention.

Nous passons à la suite. L'examen se fait donc sur l'ensemble des neuf divisions du compte 2020. Chaque rapporteur.e nous fera le compte rendu de son rapport, lira la conclusion et le vote de leur commission.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion a examiné le projet de compte 2020 de la Ville. Je vous présente les conclusions de notre rapport.

Synthèse des comptes : après 18 exercices consécutifs présentant un excédent de revenus, le compte de fonctionnement 2020 fait apparaître un excédent de charges d'1,96 millions alors que le budget tablait sur un bénéfice de 400'000 francs ainsi, par rapport au budget, le compte 2020 affiche des revenus en baisse de 9,03 millions et des charges qui diminuent également, mais de 6,66 millions. La marge d'autofinancement se trouve donc réduite d'1,56 million. De manière générale et en tenant compte de l'incidence financière de la situation sanitaire que les services de la Ville évaluent globalement à 3 millions, nous relevons une gestion maîtrisée qui respecte le budget. La Cogest salue de surcroît, le maintien des investissements nets. Le 95,4% du montant prévu a été réalisé et il correspond à un niveau plus élevé que la moyenne des neuf dernières années. Dans le contexte difficile de l'année écoulée, ce point revêt une importance particulière à bien des égards. La Cogest porte donc un regard bienveillant au degré d'autofinancement de 85,9% situé pourtant en deçà de l'objectif qu'elle veut promouvoir en temps normal. Sans les effets de la pandémie et sans les amortissements liés au MCH2, le résultat retraité de la Ville s'élève à +1,68 million.

Covid-19 : l'année 2020 est fortement marquée par la pandémie impactant la quasi-totalité des rubriques des comptes. Les conséquences ont dû être estimées pour certaines rubriques. C'est le cas notamment pour les recettes fiscales. Ces dernières ont été déterminées après concertation des responsables fiscaux des villes bas-valaisannes et du service cantonal des contributions. L'impact négatif estimé de la pandémie sur les recettes fiscales est de 1,3 million, respectivement 600'000 pour les impôts des personnes physiques, 700'000 pour les impôts des personnes morales. Toutefois, la

structure diversifiée de notre tissu économique devrait permettre de limiter les pertes fiscales. Cette pandémie a mis en lumière la fragilité de l'humain dans les différentes organisations sociétales et par là même les incidences financières sur toutes nos activités privées et professionnelles.

Charges de centralité : De par son rôle de ville capitale et sa structure socio-démographiques, la Ville de Sion assume des charges financières proportionnellement plus élevées que les communes avoisinantes. Ces charges de centralité constituent un enjeu financier important. Elle s'élèvent en effet à environ 350 francs par habitant. La péréquation financière nationale tient compte de ces charges excessives et dédommage les cantons. Concernant la péréquation financière intercommunale, aucune compensation de ce genre n'existe en Valais. Néanmoins, d'autres cantons, tel que Berne, prévoit un mécanisme d'indemnisation des communes avec une fonction de centre urbain. L'union des villes valaisannes a mandaté la société Ecoplan pour identifier et chiffrer les charges et les revenus de centralité. Sur la base de cette étude, diverses réflexions et négociations sont actuellement menées afin que le Canton reconnaisse ces éléments.

Bilan : Le total du bilan atteint un montant de 468,41 millions et la fortune nette comptable atteint un montant de 162,07 millions, en diminution du montant de la perte de l'année d'1,95 million. La fortune représente le 35% du total du bilan, ce qui témoigne d'une bonne santé financière.

MCH2 : la Ville de Sion est une commune pilote pour l'implémentation du MCH2, le nouveau modèle comptable harmonisé exigé par l'ordonnance sur la gestion financière des communes. Les comptes de la Ville seront présentés pour la première fois selon ce modèle en 2021. Dans ce cadre, une revue détaillée des postes du bilan est en cours. Des réévaluations d'actifs financiers pourraient augmenter la valeur des actifs et de la fortune modifiant le bilan dans son ensemble. Des amortissements liés à ce changement ont été enregistrés en 2020 déjà pour un montant de 600'000 francs.

Financements spéciaux : La commission a revu les engagements envers les financements spéciaux. Elle relève les éléments suivants :

- OCVS – ambulance : Suite à des pertes financières répétées des ambulances sédunoises depuis 2016, le solde du compte autofinancé est devenu négatif au 31 décembre 2019 à -179'613. Travaillant avec l'objectif commun de maintenir le centre de secours et d'urgence de Sion, la commune et le service de la Santé Publique de l'État du Valais ont poursuivi leurs négociations sur les coûts normatifs en 2020. Celles-ci ont abouti à un remboursement plus réaliste de la part de l'OCVS qui permettra à la Municipalité, d'une part, de poursuivre son exploitation du centre d'activité des ambulances et, d'autre part, d'envisager avec sérénité son déménagement dans les nouveaux locaux de l'Hôpital du Valais prévu à l'horizon 2024-2025. Au 31 décembre 2020 le fonds s'élève ainsi à 128'291.

- déchets : Le résultat sur le compte déchets est positif pour 2020 et s'élève à 299'272 francs. Toutefois, un manque de financement est attendu pour les prochaines années, estimé entre 100 et 200'000 francs. Ce manque s'explique par des investissements nécessaires par l'augmentation des déchets valorisés et la baisse des taxes proportionnelles. Différentes mesures sont envisagées par la Ville.

- eau potable, eaux usées : le compte des eaux usées est pour l'instant suffisamment approvisionné, mais d'importants travaux devront être effectués ces 10 prochaines années, en particulier le traitement des micropolluants à la step de Châteauneuf, investissement du plan général d'évacuation des eaux pour faire face au problème du ruissellement des eaux, augmentation de la capacité de traitement des eaux à la step de Chandoline. Concernant l'eau potable, la réserve du compte d'eau potable diminue depuis plusieurs années et le fonds sera vraisemblablement épuisé au 31 décembre 2021. Le tarif de consommation est actuellement très bas, 40 centimes au m3 à Sion contre une moyenne suisse à 2 francs le m3. Le prix de l'eau sera revu dans un premier temps par le Conseil municipal qui a les compétences d'adapter le tarif dans les limites prévues dans le règlement communal. Dans un deuxième temps, une adaptation du règlement du service des eaux est également possible. Cette modification nécessiterait toutefois la validation du Conseil général.

Perspective : il est difficile, voire impossible de prévoir les résultats futurs de la Ville. Nous notons toutefois l'impact considérable et durable des effets de la RFFA associés à ceux de la suite du Covid-19. Nous relevons aussi des informations très réjouissantes, notamment celles liées au dynamisme de la Ville, à titre d'exemple, les places de travail auprès de l'EPFL permettent de générer des retombées fiscales estimées à 720'000 francs. Nous constatons la résolution d'un litige fiscal avec les sociétés de production hydroélectrique engendrant une diminution des frais de partenaire de l'ordre de 5,9 millions. Nous citons la prochaine révision de la loi sur l'enseignement tertiaire, une opportunité additionnelle pour alléger nos charges. Enfin les charges de centralité feront également l'objet d'une attention particulière.

Remerciements : la Commission de gestion remercie le Président de la Ville, les chefs de service ainsi que les collaboratrices et collaborateurs pour leur disponibilité et leur engagement tout au long de l'année 2020. Elle remercie particulièrement le chef de service des finances, Monsieur Patrick Dondainaz pour la mise à disposition des chiffres et graphiques utilisés dans le présent rapport.

Vote final : Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, la Commission de gestion vous recommande, à l'unanimité des 14 membres présents, d'accepter les comptes 2020 de la Ville de Sion. Je vous remercie pour votre attention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La CEU remercie le Président de la Ville, les conseillers communaux et les différents chefs de service pour la qualité de leurs réponses. Quelques-unes ont cependant suscité les remarques suivantes :

Dicastère 2 économie et tourisme :

- gestion du portefeuille énergétique : Concernant la participation de la Ville de Sion dans la centrale nucléaire du Bugey en France, la CEU encourage la Ville à poursuivre les négociations avec AXPO afin de se désengager de cette participation.

- économie, innovation et tourisme : La commune de Sion est engagée dans différentes sociétés de remontées mécaniques. Ces participations devraient conduire à une réflexion concernant l'avenir de ces infrastructures dans un contexte actuel de réchauffement climatique.

Dicastère 3 éducation et culture :

- bâtiments scolaires : Malgré les explications fournies par les services concernés, la CEU s'étonne du manque de préoccupation concernant le bâtiment des Collines. S'il n'y a pas de rénovation, il devrait au moins y avoir des investissements pour maintenir la sûreté du bâtiment. Ce manque d'entretien et d'équipement du bâtiment pourrait provoquer une inégalité de traitement, notamment du point de vue de l'apprentissage des écoliers concernés.

Dicastère 6 travaux publics et environnement :

- eaux usées : La CEU s'est posé la question de savoir si la commune a négocié un tarif préférentiel auquel elle aurait droit en tant que grand consommateur pour la consommation électrique de la step, contrat négociable à partir de 100'000 kilowattheures. Selon la réponse de la commune, les deux associations qui gèrent les steps de Sion n'ayant pas fait valoir leur éligibilité au marché ouvert de l'électricité, une étude sera entreprise. Toutefois, la commission souligne le risque, en partant sur le marché libéralisé, de perdre la maîtrise sur l'origine de l'énergie. La commission souhaite aussi que la step continue à utiliser de l'énergie verte.

- déchets : La CEU est curieuse de voir comment se fera l'installation de GastroVert qui permettra de limiter les problèmes d'hygiène en zone urbaine. On souhaite que ce système soit simple et efficace. La CEU s'intéresse également au problème du coût d'investissement. Ce système doit avant tout permettre de diminuer les coûts et ne pas préteriter les efforts de recyclage des déchets verts pour les citoyens.

- places de parc : Selon la politique tarifaire initiée par la Ville, la commission constate qu'au vu du nombre d'abonnés par parking, les places en ville sont libérées et donc que les parkings extérieurs sont mieux utilisés.

- voirie : Les études de liaison nord-sud ainsi que la passerelle projetée par le Canton sont attendues avec impatience.

- cours d'eau et rivières : Les travaux de sécurisation des digues sur le territoire communal ont été effectués dans le cadre de Rhône 3. Une présentation des travaux mis à l'enquête impactant le canal de Vissigen serait souhaitée.

- eau potable : La CEU suit avec intérêt la présentation des solutions proposées par la Municipalité pour renflouer le compte concernant l'eau potable et proposer un juste prix de l'eau.

Dicastère 7 bâtiments et construction :

- bâtiments communaux : Concernant les problèmes d'incivilité rencontrés dans les cours d'école, l'utilisation du domaine public fait partie de l'urbanisme et la CEU espère que des solutions seront trouvées.

- loyers et redevances d'utilisation : L'aménagement de l'usine de Chandoline, espace inutilisé pendant longtemps, est approuvé. Cependant, une interrogation subsiste quant à la pertinence du mandat attribué au FVS Group (nom commercial de l'Association Foire du Valais) pour la gestion de cet espace. A noter que la fin de la location correspond au retour de concession.

Dicastère 8 urbanisme et mobilité :

- éclairage : la CEU regrette que la commune n'ait pas donné suite aux projets des étudiants concernant les vitrines et le problème de pollution lumineuse. Une étude pourrait être menée incitant les commerces à traiter cette thématique.

Conclusion et vote final : La commission relève les résultats globalement bons des comptes présentés, la bonne tenue et maîtrise des charges de fonctionnement avec en surplus une marge d'autofinancement correcte malgré l'année Covid-19. Passablement de travaux ont été retardés. La commission souhaite que la Ville retrouve une nouvelle dynamique conformément aux travaux prévus dans le budget. La commission restera particulièrement attentive au sujet suivant : la tarification de l'eau, la pollution lumineuse, la qualité et l'homogénéité des infrastructures scolaires et le projet GastroVert. La commission remercie encore les services pour les travaux entrepris ainsi que pour les réponses qu'ils ont fournies. La commission environnement et urbanisme a accepté les comptes 2020 de la Ville de Sion par 11 oui, 0, non, 0 abstention et vous propose d'en faire de même. Merci de votre attention.

Moren Jean-Philippe, Conseiller général, PDC. Suite aux différentes questions posées par notre commission à la Municipalité et dont chacun a les réponses sur l'extranet, il en ressort que les réponses ont été satisfaisantes et bien développées dans l'ensemble. Par rapport aux réductions budgétaires demandées à chaque dicastère en vue de l'entrée en vigueur de la RFFA et vu la situation due au Covid-19, l'analyse des tâches réalisée durant l'exercice 2020 a eu un impact sur l'élaboration du budget 21, et non sur les comptes 2020.

Suite aux amendements acceptés par le Conseil général en plénum du 17 décembre, le projet de budget a été modifié en conséquence. Il y avait notamment un montant de 50'000 francs pour le Pollen festival qui n'avait pu avoir lieu en raison des mesures sanitaires en vigueur. La commission espère que ce festival aura lieu et qu'une communication efficace sera effectuée afin d'attirer, un maximum de spectateurs.

Suite à la participation de la Ville dans la société Thyon région tourisme, notre commission se réjouit de participer au développement de Thyon région.

Concernant les subventions accordées à des institutions privées, la commission remercie la Ville pour la vigilance dont elle a fait preuve afin d'aider ou pas certaines sociétés en leur demandant les comptes. En effet, beaucoup de manifestations n'ayant pas eu lieu, le versement de subventions n'a pas de raison d'être. Par rapport à la pétition des arts plastiques, la commission sociale et culturelle prend acte que c'est désormais le principe d'égalité de traitement entre toutes les sociétés qui prévaut. Toutefois, la CSC souhaite que les enfants de la commune aient encore accès à des activités créatrices facultatives de qualité, par exemple sur le modèle des sports facultatifs ou par le biais du centre RLC qui pourrait être actif dans les quartiers avant une possible mise en place des maisons de quartier. La CSC aurait souhaité être avisée des raisons de cette décision afin de pouvoir les expliquer à la population. Cela aurait peut-être pu éviter la pétition.

Conclusion et vote final. La commission a analysé sous l'angle social et culturel les comptes 2020 de la Ville et regrette le déficit après des années de résultats positifs. La CSC comprend que la crise de la Covid-19 ait impacté très fortement les comptes 2020. En raison de cette situation, les acteurs sociaux culturels ont grandement souffert. En ce sens, les membres de la commission sociale et culturelle seront extrêmement vigilants face à leurs attentes et besoins. Enfin, la baisse des recettes dues à la Covid-19 et à la RFFA inquiète fortement la commission. Ceci aura forcément un impact sur les dicastères de la culture et bien entendu, sur le dicastère des affaires sociales si les demandes d'aide venaient à augmenter fortement. Cette situation annonce des années à venir difficiles pour la Municipalité. Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver à l'unanimité de ses 11 membres présents, les comptes 2020 de la Municipalité de Sion. Merci de votre attention.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC salue la pertinence des rapports et des conclusions des commissions permanentes. Je ne reprendrai donc pas ici tous les points et considérations qui ont été évoqués. Je me concentrerai sur quelques-uns. Le souci posé par les charges de centralité est un incontournable de nos comptes et budgets. Nous espérons donc que les efforts engagés porteront leurs fruits.

Nous sommes satisfaits de la sauvegarde du service ambulancier. Nous nous préoccuons cependant de l'évolution de la situation du traitement des déchets. En effet, lors des débats sur la taxe au sac, la Municipalité avait affirmé que le tri, la valorisation des déchets n'aurait pas d'impact significatif sur la situation. Devoir revenir sur ce sujet nous interpelle.

Concernant le prix de l'eau, nous soulignons que la péjoration de ce compte est un problème connu de longue date. Nous regrettons que, tant la Municipalité que les commissions n'aient pas traité ou offert davantage d'attention à ce sujet à l'occasion de ces comptes, renvoyant l'objet à un traitement ultérieur. Si nous avons souligné le travail des commissions, la question du prix de l'eau ainsi que d'autres questions abordées dans les rapports mais peu exploitées nous semblait mériter davantage. Citons les tarifs et collaborations avec Ciges, les steps et les coûts de l'énergie y relatifs et, comme répété précédemment la tarification de l'eau. En dehors de ces considérations, nous saluons le travail de la Municipalité et des services pour maintenir les comptes 2020 dans une situation satisfaisante, comme en témoignent les principaux indicateurs financiers et pour avoir maintenu les investissements budgétés. Nous acceptons donc les comptes. Merci pour votre attention.

Gillioz Fernand, Conseiller général, PLR. 2002-2019 18 années consécutives positives pour les finances de notre Municipalité. 2020 un satané virus menu d'Asie a provoqué un tsunami planétaire au niveau économique et social avec des influences financières importantes sur l'année 2020, ceci également pour notre Municipalité. Cette pandémie va avec certitude influencer également l'exercice comptable 2021. Un excédent de charges d'1,96 million plonge la Ville de Sion dans les chiffres rouges. Une lecture détaillée et attentive permet d'avoir une vision plus nuancée de cette affirmation.

Le total des charges de 6,66 millions inférieur au budget 2020 : ceci démontre la bonne gestion des deniers publics par nos instances communales. Ces charges tiennent compte des effets du Covid-19 pour un montant de 3 millions. À ce sujet, on peut voir le détail de ce chiffre dans les différents rapports

soit de la Cogest, soit de la CSC. En 2020, les investissements prévus ont été réalisés à hauteur de 93% du budget. Ceci pour un degré d'autofinancement de 85,9%. Par contre, le total des revenus affiche une diminution de 9 millions par rapport au budget. Les recettes fiscales des personnes physiques et morales ont fortement et négativement impacté ce résultat. Des restrictions dues à la pandémie ont également influencé les autres recettes de la Ville de Sion, par exemple entrées piscine, taxes aéroport, redevances d'utilisation du domaine public.

L'entrée en vigueur de la réforme fiscale RFFA s'est rajouté à ces éléments perturbateurs pour une somme de l'ordre de 3 millions. L'introduction de MCH2 en 2021 modifie certaines normes comptables en lien avec ces changements, la Ville de Sion a effectué des amortissements extraordinaires pour un montant de 640'000 déjà dans les comptes 2020.

Sans tenir compte des effets du Covid-19 et des amortissements extraordinaires que je viens de citer, les comptes de la Ville auraient un tout autre visage et on peut le dire, auraient été meilleurs que le budget 2020. À ce sujet, on peut voir différents éléments à la page 14 du rapport de la Cogest.

Le groupe PLR se plaît à souligner la volonté de la Municipalité de ne pas toucher à l'attractivité de sa fiscalité afin de soutenir l'économie locale. En cette période de crise, le maintien du niveau d'investissement annuel de l'ordre de 25 millions est à saluer. Il donne un signal positif aussi bien aux entreprises qu'à la population. Toutefois, ce montant d'investissement doit obligatoirement rester à ce niveau au vu des engagements en cours et planifiés : salle de congrès/concert, pôle musique, école de Champsec, bâtiment Ancien hôpital, piscine etc., pour un total d'environ 90 millions. La finalisation de certains dossiers : aéroport, charges de centralité, révision de la loi sur l'enseignement tertiaire, financement de l'eau potable et le développement de l'EPFL résultant du dynamisme de la Ville auront à coup sûr des retombées financières intéressantes et importantes dans les années qui viennent. À titre d'exemple, 123 personnes travaillant à l'EPFL sont domiciliées à Sion. Le groupe PLR félicite le Conseil communal, les chefs de service et tous les collaborateurs pour leur contribution à la bonne gestion de notre Ville et les en remercie. Vous l'aurez compris, le groupe PLR accepte les comptes 2020 de la Ville de Sion et espère que vous en fassiez de même. Bonne soirée.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC a procédé à l'étude attentive des comptes 2020 de la Municipalité qui se sont soldés pour la première fois depuis 18 ans sur un déficit. Il s'agit toutefois d'une année hors norme au vu de la pandémie qui, à elle seule, à peser pour près de 3 millions sur les comptes de la Municipalité. Sans ces frais extraordinaires, les comptes auraient été bénéficiaires. Nous relevons que les indicateurs financiers restent bons et notons avec satisfaction que les investissements ont pu être réalisés pour un montant similaire à 2019, malgré les incertitudes de la situation présente.

Concernant les comptes à financements spéciaux, nous relevons tout particulièrement la problématique en lien avec le financement de l'eau potable dont les tarifs devront certainement être augmentés prochainement et comptons sur la Municipalité pour rechercher des solutions pragmatiques et efficaces. Une bonne nouvelle vient de l'énergie qui a permis de dégager une recette non escomptée. Nous espérons que ces excellents chiffres trouveront confirmation ces prochaines années.

En conclusion, malgré les impacts financiers liés à l'implémentation de la RFFA et à la crise Covid, les perspectives paraissent positives, notamment au vu de la prochaine révision de la loi sur l'enseignement tertiaire, de la résolution du litige fiscal avec les sociétés hydroélectriques et de la possible revue de la répartition des charges de centralité. Nous encourageons l'exécutif à mettre toutes les forces nécessaires à l'aboutissement de ces projets pour le bénéfice de notre Municipalité. En ce sens, le groupe PDC accepte les comptes 2020 de la Municipalité que nous qualifions de bons au vu de la situation extraordinaire actuelle et nous remercions le Conseil municipal et l'ensemble des services pour le travail sérieux réalisé durant cette année compliquée. Merci.

Andrey-Berclaz Marlyne, Conseillère générale, PS. Virginie Crettenand commentera notre position sur les comptes 2020. Je fais une prise de parole sur un objet en préambule, sur lequel le PS voudrait mettre un focus.

Sion possède une part de manière indirecte dans la centrale nucléaire du Bugey, qui est la plus ancienne de France et de tout temps très controversée. Pour cause d'arrêt forcé de la centrale, il y a une différence significative entre le budget et les comptes de la rubrique de fonctionnement 264.435, gestion du portefeuille énergétique en notre défaveur. C'est le 30 avril 1974 que la Ville de Sion signe un contrat concernant cette sous-participation d'une part de 3%, dans une société anonyme de participation dans l'énergie nucléaire, donnant droit à la Ville, à une part correspondante en énergie et puissance provenant des tranches 2 et 3 de la centrale nucléaire du Bugey. Cette énergie est actuellement revendue par la Ville de Sion à Oiken et amène un gain financier significatif à nos comptes année après année. Dans son rapport des comptes 2020, la CEU encourage la Ville à se désengager de sa participation dans cette centrale nucléaire en poursuivant les négociations avec AXPO. Sur le site du Canton de Genève, le recours déposé par la Ville et le Canton de Genève à l'autorité de sécurité nucléaire, suite à la prolongation de vie du Bugey est motivée ainsi : le Canton et la Ville de Genève ont déposé un recours contre la décision de l'autorité de surveillance de sécurité nucléaire du 23 février 2021 qui fixe les règles de sécurité pour les réacteurs de plusieurs centrales nucléaires françaises dont celle du Bugey. Ces règles pourraient être réévaluées lors des examens périodiques programmés jusqu'en 2031. Cette décision est inédite, dans la mesure où c'est la première fois que l'ASN (autorité de sécurité nucléaire) se prononce sur la poursuite du fonctionnement de certains réacteurs nucléaires au-delà de 40 ans. Le Canton et la Ville de Genève ont dénoncé à chaque étape la vétusté du Bugey et les risques sécuritaires que cette centrale fait encourir à un large bassin de population. Genève est à 70 km à vol d'oiseau du Bugey.

Le Bugey a donc 49 ans pour ses plus vieilles constructions parce qu'il y a plusieurs étapes de construction et une espérance de vie qui pourrait aller jusqu'à presque 60 ans selon les nouvelles règles. La part Bugey de notre portefeuille énergétique est donc lucrative pour nos comptes, sauf quand la centrale est à l'arrêt comme l'an dernier et pose une réelle interrogation éthique. C'est à ce titre que le groupe PS souhaite attirer l'attention de tout le Conseil général. Des négociations sont en cours, nous l'a dit, Monsieur le Président Varone, mais au-delà des résultats possibles, quelle va être la décision de la Municipalité entre un gain financier facile jusqu'en 2031, et inespéré puisque la centrale devrait déjà être définitivement fermée et une position éthique de solidarité avec les populations concernées, nos voisins confédérés et transfrontaliers. Le groupe PS reprendra des nouvelles et portera dorénavant une attention soutenue sur ce point.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Parmi les principaux investissements effectués en 2020 les Verts déplorent qu'aucun n'est en lien direct avec la lutte contre la pollution et le réchauffement climatique, menaces qui pèsent de tout leur poids sur une ville comme la nôtre. Les montants consacrés à cet effet ne représentent qu'un petit pourcentage des sommes investies.

Aujourd'hui encore, par exemple, seules les maisons individuelles ont droit à une aide à la rénovation. Or, un nombre important d'immeubles ne bénéficient pas d'une isolation moderne. Quant aux sommes consacrées à la mise en place de bandes cyclables, elle constitue une sorte d'alibi plutôt qu'une véritable volonté de développer la mobilité douce. Au niveau de la mobilité toujours, on hésite encore à augmenter les cadences sur certaines lignes de bus. En parcourant ces comptes, on s'aperçoit que la lutte contre le réchauffement climatique mériterait une plus grande attention de la part de nos autorités.

Sans grande surprise cette année plus que les autres, le déficit de l'aéroport, 2 millions 380'000 francs, exerce une pression importante sur l'ensemble des charges.

Avec le temps, cette infrastructure aura coûté une fortune à la communauté sédunoise pour quel résultat concret. Sa prise en charge par l'Etat devrait en principe stopper l'hémorragie financière. Notre cité demeurant actionnaire, il reste à espérer que nos autorités pourront mais surtout sauront faire pression sur la nouvelle gouvernance afin que les objectifs visés pour cette infrastructure demeurent raisonnables au niveau du trafic envisagé et respectueux de l'environnement.

Dans le futur, il s'avère important de protéger la population sédunoise de la pollution sonore ou atmosphérique engendrée par le trafic aérien dans une vallée aussi étroite que la nôtre. Au-delà de ces remarques et des rapports de commission, on peut considérer que nos autorités ont bien géré les finances communales durant cette période de Covid, même si d'autres cités valaisannes sont

parvenues, comme le précisait l'UDC, à demeurer dans les chiffres noirs. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Quel sera en définitive le poids réel exercé sur les budgets et comptes futurs par les vagues successives de la pandémie ? Il n'existe pas de réponse définitive à ces questions. Il est fort probable qu'avec la complicité de la RFFA, le Covid aggrave encore les déficits communaux durant les années à venir. Si cette hypothèse venait à se vérifier quelles seront les solutions adoptées par nos autorités pour éviter que les comptes plongent dans le rouge ? Analyser les missions de chaque dicastère afin de trouver les sources d'économies, ce travail a, semble-t-il, déjà débuté. Dès lors, il paraît légitime de se demander si affaiblir les dicastères durant cette période particulière constitue une solution adéquate. De plus, il ne faudrait pas qu'une partie du personnel paie la facture d'une telle mesure. Revoir l'ensemble des subventions accordées. Cette solution risque d'aboutir sur des économies qu'on peut qualifier de bouts de chandelle. Preuve en sont la suppression prévue du financement des cours d'art visuel et des aides aux études musicales. On nous assure que ces suppressions ont été faites par souci d'équité. Pourtant, au final, ce sont les jeunes de notre cité qui en font les frais. Compter sur la prochaine révision de la loi sur l'enseignement tertiaire qui, selon le rapport de la Cogest, devrait alléger les charges de nos finances d'environ 4 millions de francs par an. Il n'est pas certain que l'Etat se montre aussi généreux à l'avenir avec notre commune. Espérer une diminution des charges de centralité. Les négociations abordées à ce niveau depuis quelques années déjà n'ont pour l'instant pas débouché sur les résultats escomptés. Enfin, s'attaquer aux investissements constituerait une erreur, comme le souligne bon nombre d'économistes à l'heure actuelle. Au-delà de ces mesures, nos autorités ont la possibilité de choisir entre deux autres solutions : la première, accepter pendant quelques années un déficit budgétaire afin de ne pas altérer le fonctionnement communal et les investissements futurs. Cette variante est encouragée par plusieurs spécialistes des finances publiques. La deuxième consiste en une augmentation ciblée des impôts. Il est bon de rappeler à ce niveau que notre commune applique un coefficient plus bas que la plupart des cités valaisannes. Le contribuable sédunois bénéficie de cet avantage depuis le début des années 2000. Une augmentation ciblée des impôts ne semble plus être un tabou pour un certain nombre d'états dit libéraux, estimant qu'elle constitue un bon moyen pour surmonter la crise actuelle.

Une telle initiative est de loin préférable à l'introduction continuelle de taxes multiples. Afin de faire face aux circonstances particulières que nous traversons, les deux solutions évoquées mériteraient d'être discutées au sein des différents partis dans le cadre d'un ou de plusieurs plénums. Le groupe PDC, durant la dernière législature, avait envisagé du bout des lèvres une telle solution. Vous pouvez retrouver cette intervention dans un des PV de juin 2020.

Les Verts considèrent donc qu'il est temps, lors de cette législature, d'ouvrir la discussion sur la possibilité d'admettre un déficit budgétaire pendant quelques années ou celle d'envisager une augmentation raisonnable et ciblée des impôts afin d'amortir au mieux les dégâts provoqués jusqu'à ce jour par la pandémie. Des échanges ou des ententes ou des négociations à ces deux niveaux devraient déboucher sur des résultats permettant d'équilibrer à la longue les finances de notre cité. Bien entendu que si une de ces mesures venait à être adoptée dans le futur, cela ne devrait pas être au détriment des citoyens qui ont le plus été touchés par la crise du Covid. Le groupe des Verts remercie les autorités communales pour la bonne tenue des comptes 2020 et acceptera les comptes tels qu'ils ont été proposés. Merci de votre attention.

Crettenand Virginie, Conseillère générale, PS. Concernant l'analyse politique et sociale des comptes 2020, là, il y a matière à signaler. Comptes 2020 déficitaires, 1,96 million de perte, une première depuis au moins une vingtaine d'années pour notre commune. Signal important, rien d'alarmant, nous dit-on, mais c'est une affaire à suivre de près pour ne pas se retrouver dans les chiffres rouges, à l'instar de notre voisine la commune de Sierre qui trime et se serre la ceinture pour renverser la tendance. Gérable nous dit-on car la baisse des recettes fiscales serait due en grande partie à la pandémie alors que nous savons que l'introduction de la RFFA a déjà fait des dégâts dans les rentrées fiscales de notre commune et qu'un manque à gagner de 2 millions dans notre portefeuille énergétique y participe également à cause de la centrale nucléaire du Bugey, comme l'a exposé ma collègue Marlyne Andrey. Nous apprécierons l'arrêt du Bugey pour des raisons plus éthiques et sécuritaires. Un même dilemme nous anime à propos de la taxe au sac qui a permis une nette diminution des ordures mais qui ne suffirait pas à autofinancer la valorisation des déchets. La recherche de nouveaux revenus autour du compostage est en réflexion, ce qui, de notre point de vue, ne devrait pas se faire car il s'agit d'une

bonne pratique environnementale à encourager. Pour reprendre les mots de la CEU, ce système ne devrait pas prêter les efforts de recyclage des déchets verts pour les citoyens.

Sur le sujet de la réforme fiscale du financement de l'AVS, nous tenons à rappeler que le parti socialiste est le seul parti politique à avoir été actif dans la récolte de signatures pour lancer un référendum sur la RFFA, contrairement à d'autres forces politiques du Canton, et ce malgré l'impact majeur sur les finances communales, en particulier pour la commune de Sion qui héberge un nombre important de sociétés économiques.

Concernant les rentrées fiscales de notre cité, nous savons que la volonté du Conseil municipal n'est pas à une augmentation d'impôts. Cela est donc à prendre au sérieux et à analyser. Quel impact sur la commune la RFFA va-t-elle avoir pour la décennie à venir si 5 millions sont déjà prévus pour 2021 ? Comment, sans augmentation d'impôts, allons-nous réussir à faire baisser notre dette par habitant ? C'est pourquoi notre groupe demande au Conseil municipal de se pencher en priorité, ces prochains mois, sur ce dossier. L'autre point sur lequel nous demandons au Conseil municipal de se pencher avec attention sont les conséquences financières du Covid mais également et surtout les conséquences humaines de la période de crise que nous vivons.

Notre commune est un lieu où il fait bon vivre car bien entretenue, bien ordonnée, bien gérée, elle a les moyens de s'offrir une communication très soignée, une future magnifique et luxueuse passerelle sur l'A9, un pôle technologique de haut-niveau au sud de la gare, un chauffage à distance, d'envisager des projets à plusieurs millions comme le Spark, le Vinoscope et même de se payer un aéroport à perte. A Sion, nous avons un goût de donner une bonne image de notre capitale et nous réussissons fort bien. L'installation de l'Atoll sur la Planta y participe et l'idée de partager cette place minérale en deux est séduisante. Nous nous posons cependant des questions sur ces installations éphémères et coûteuses, bien que fort conviviales et sympathiques. Pourquoi ne pas investir plus durablement comme le recommande le concept AcclimataSion, souvent cité ailleurs en exemple, qui ne semble ici ne prêter que son nom à ces réalisations ? Tout cet argent investi pour l'éphémère ne pourrait-il pas servir à planter de vrais arbres en pleine terre ? Tout cet argent pour l'éphémère ne pourrait-il pas servir à un agrandissement réel du parc de la Planta avec des arbres qui ont l'espoir d'y grandir, avec des habitants, des enfants qui ont l'espoir d'y rire et d'y jouer ? Pourquoi décorer encore des îlots de chaleur avec des pots alors que les parcs et jardins de la ville ont un vrai savoir en ce qui concerne les espaces vert transformés en prairies fleuries ou mini-forêts d'espèces locales ? Mais peut-être que ce service dont on attend beaucoup aura besoin de ressources financières et humaines plus importantes à l'avenir pour y faire face.

Une bonne image de notre capitale certes, mais maintenant parlons aussi de l'être et des êtres humains qui grandissent et habitent sur notre territoire communal. Qu'allons-nous faire pour les personnes, dans la précarité et dans le besoin, pour les entrepreneurs, les artistes, les indépendants qui subissent de plein fouet la crise sanitaire actuelle ? Eux ne peuvent pas paraître, pas communiquer leur mal, ils se taisent et souffrent en silence. Ces personnes ou entreprises ne sont pas représentées directement dans notre Conseil général, ni municipal d'ailleurs, soit parce qu'ils sont étrangers, soit parce qu'ils n'ont pas la capacité de discernement requise pour être élu ou élire ou encore parce que leur situation est précaire. C'est-ce le dernier de leur souci de s'occuper des affaires politiques de notre commune. Les services de notre commune sont très chargés, notamment à l'aide sociale, à la curatelle, au CMS, à l'APEA, dans les écoles. Les employées et employés souffrent de burnout et les services d'un grand taux d'absentéisme et cela ne va pas aller en s'améliorant. C'est prouvé, les crises augmentent les inégalités sociales et celle-ci ne déroge pas à la règle. Nous devons donc prendre conscience que nous sommes qu'au début des problématiques sociales et sociétales qui vont se faire ressentir avec cette crise sanitaire.

Nous avons donc la responsabilité d'y répondre urgemment avec des moyens importants bien communiqués, bien accompagnés et surtout très concrets et directs comme par exemple les repas apportés à domicile, la gratuité des transports publics ou l'accès gratuit à des infrastructures de la commune. Je crois qu'en investissant dans l'humain, en premier lieu, nous pourrions ensuite toutes et tous profiter des avancées technologiques et d'innovation que notre commune met en avant. Le groupe PS accepte à son unanimité les comptes 2020. Merci pour votre attention et votre indulgence.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous demande de vous exprimer sur les comptes et crédits supplémentaires 2020 de la Municipalité de Sion. Les conseillères et conseillers qui approuvent touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Les comptes et crédits supplémentaires 2020 de la commune de Sion sont approuvés par 56 oui, 0 non, 0 abstention.

IV- Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la demande d'un crédit d'engagement pour la construction de la passerelle de l'Hôpital sur l'A9

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons maintenant au point 3 de l'ordre du jour : examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la demande d'un crédit d'engagement pour la construction de la passerelle de l'hôpital sur l'A9. Nous avons reçu ce message du Conseil municipal daté du 29 avril 2021 pour analyse et approbation. Le bureau du Conseil général a décidé d'en donner l'analyse à deux commissions, soit la CEU et la Cogest. Je demande aux 2 rapporteurs de nous présenter leurs rapports.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La commission de gestion entre en matière.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La commission a pris connaissance des documents et annexes concernant l'objet précité. La commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des 11 membres présents.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC accepte l'entrée en matière. Nous estimons que le message la Municipalité était de qualité, ce qui est souligné par le rapport de la CEU. Voilà pour la position du groupe. J'émettrai maintenant une remarque personnelle. Les réponses apportées par Monsieur Joliat aux questions soulevées par le message sur la passerelle ne sont pas la marque de la concision et tiennent plus de l'onomatopée. Les commissions remontent régulièrement des problèmes de délais courts pour traiter les objets. Est-il professionnel ou adéquat de rendre plus difficile encore leur travail en esquivant les questions posées ? La réponse est non et dans ce cas, elle est concise. Je remercie Monsieur Joliat de bien vouloir faire la différence à l'avenir.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons passer au vote de l'entrée en matière. Les conseillers et conseillères qui acceptent l'entrée en matière appuient sur la touche verte, refus touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

L'entrée en matière est acceptée par 56 oui, 0 non, 0 abstention.

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. La Commission de gestion a examiné la demande du crédit d'engagement pour la construction de la passerelle de l'hôpital sur l'A9. Ce projet rassemble de nombreux partenaires ayant des intérêts concordants. Les différents partenaires sont l'État du Valais, l'Hôpital du Valais, la HES-SO Valais-Wallis, Sogaval SA, l'Office Fédéral des routes et la Ville de Sion qui sera le maître d'oeuvre. Le budget global se monte à 8,8 millions. En sa qualité de maître d'oeuvre, la Ville de Sion avancera les coûts de construction, puis les partenaires rembourseront leur part ultérieurement. La part estimée de la Ville de Sion s'élève à 3,8 millions. Messieurs Varone et Joliat nous ont apporté les compléments suivants : il n'y a pas d'échéancier défini pour le remboursement des avances aux partenaires. Les demandes de remboursement se feront en fonction de l'avancement des travaux. Le devis a été établi de manière très précise sur la base d'appel d'offres, le montant de 8,8 millions intègre les divers et imprévus de 10%. La prudence des chiffres annoncés a également été appliquée au montant des recettes escomptées.

Pour séparer les flux de circulation piétons et cyclistes, la passerelle aurait dû être élargie, augmentant ainsi le coût du projet. La largeur et les signalisations prévues seront en adéquation avec la législation en vigueur.

Le projet remporte l'adhésion de l'ensemble de la commission. Il permettra de désengorger la circulation dans le secteur de l'hôpital aux heures de pointe et s'inscrit parfaitement dans la promotion de la mobilité douce mise en avant par la Ville de Sion. La commission de gestion recommande au Conseil général d'accepter le message du Conseil municipal au Conseil général concernant la demande d'un crédit d'engagement pour la construction de la passerelle de l'hôpital sur l'A9. Cette décision a été prise à l'unanimité des 15 membres présents. Je vous remercie pour votre attention.

Hofmann Jacquod Mireille, Conseillère générale, Les Verts. La commission d'environnement et d'urbanisme remercie le service concerné par le message concernant la passerelle hôpital-A9 et particulièrement Monsieur le Conseiller communal Raphaël Marclay, ainsi que Monsieur le chef de service des travaux publics Georges Joliat pour les explications et les réponses fournies aux questions de la commission. La commission remercie également Monsieur le chef du service de l'urbanisme Monsieur Vincent Kempf pour les compléments d'informations relatifs au parcours vélo.

La CEU a analysé l'ensemble du dossier et peut formuler les remarques particulières suivantes : le projet est exemplaire et la CEU souhaite que les futurs projets soient menés avec la même qualité en termes de réflexion sur la mobilité, l'intégration architectural et la mixité des usages. Le projet de passerelle est pertinent et démontre que la Ville s'engage pour la mobilité douce. Une discussion a été menée concernant la sécurité des usagers de la future passerelle et l'impact en termes de pollution lumineuse. L'enjeu de l'utilité de la passerelle, comme lien entre le parking de l'hôpital et celui des Échutes, profite également aux activités du pôle santé. Enfin, avec pour objectif premier le passage du chauffage à distance, la passerelle offre une porte d'entrée de qualité architecturale sur la ville. En conclusion, ce projet, certes onéreux, rationalise les investissements et occasionne des synergies entre différents sites. La commission a approuvé le projet de crédit d'engagement pour la passerelle hôpital sur l'A9 à l'unanimité des 11 membres présents et vous encourage à faire de même. Merci pour votre attention.

Lauener Georges, Conseiller général, UDC. Cette passerelle est un beau projet bien pensé. Il est aussi utile pour la mobilité douce et donc moderne. Par contre, la commission environnement et urbanisme, aussi bien que le Conseil général, sont laissés dans le flou total quant à la vue d'ensemble de la mobilité douce sur le territoire de la commune et des projets à venir qui sont dans le pipeline de l'administration.

Le Conseil général représente la population de la commune, ses besoins, ses ambitions et ses idées pour son avenir. Le point que j'aimerais amener avec mon intervention est le suivant : il serait naturel et sain que l'exécutif ait cherché du côté du Conseil général les impulsions quant au futur de la commune. Ne serait-il pas souhaitable que la commission environnement et urbanisme soit impliquée plus en amont dans les projets concernant la mobilité, soit dans les phases 31 d'avant-projet et 32 de projet définitif.

De plus, une planification générale de la mobilité douce devrait être élaborée par la Ville, puis discutée par la commission environnement et urbanisme, puis validée par le Conseil général. Merci pour votre attention.

Georges Bérénice, Conseillère générale, PS. Quel trait de génie, quel merveilleux trait de génie, quel luxueux trait de génie ! Au concours de celui qui a la plus belle et la plus grosse passerelle, Sion n'aura sans aucun doute pas à rougir si ce projet est accepté ce soir et je ne pourrai pas dire le contraire. C'est une belle passerelle qui nous est proposée ce soir. Je désirais cependant observer maintenant cet ouvrage avec un regard de piéton. Un piéton attend d'un itinéraire de mobilité douce, qu'il le mène d'un point A à un point B et lui permette de franchir les obstacles en toute sécurité et de manière efficace. Ces critères, la passerelle sur l'A9, tel que présenté, les satisfait, bien que la cohabitation des cyclistes et des piétons sur le tronçon, m'oblige à mettre un bémol sur la notion de sécurité, comme ceci a été relevé en commission.

En revanche, un piéton ne porte que peu d'intérêt à l'esthétique de l'itinéraire de mobilité tant que ce dernier n'impacte pas les critères relevés ci-dessus.

Ces constatations me poussent à m'interroger : le premier projet d'itinéraire piéton par-dessus l'A9, cette passerelle parallèle à la route cantonale qui n'avait certes rien d'un trait de génie, ne remplissait-elle pas, elle aussi, les besoins des usagers piétons, ceci pour un coût bien moins important ? Dans une période où les revenus de la Ville se trouvent diminués par la dernière réforme de la fiscalité et où l'incertitude règne en raison de la crise sanitaire en cours, la volonté de vouloir rivaliser avec le Golden Bridge et de privilégier l'esthétique plutôt que de rester dans le raisonnable interroge.

Il n'est pas question aujourd'hui pour le groupe PS de remettre en doute la nécessité d'une passerelle sur l'A9. Nous ne remettons pas en question l'utilité de cet ouvrage qui améliorera les possibilités de mobilité douce entre Sion et Bramois, permettra aux usagers du pôle santé de cheminer en sécurité à vélo ou à pied, de faire du parking des Échutes une vraie alternative de stationnement pour ces mêmes usagers, de faire passer le chauffage à distance et j'en passe. Non, il n'est pas question de cela. Néanmoins, il paraît nécessaire de rappeler que l'argent investi dans ce luxueux trait de génie, ne pourra être investi dans d'autre projet de mobilité par exemple, mais aussi dans des actions sociales, sans aucun doute nécessaires après la période que nous venons de traverser et que le bonheur des Sédunois ne se mesure pas à la beauté des passerelles que compte la ville. Conscient que refuser ce projet revient à tirer une balle dans un pied de piéton, le groupe PS ne s'opposera cependant pas au projet de la passerelle de mobilité piétonne tel que présenté ce soir, mais laissera la liberté de vote aux membres du groupe. Merci pour votre attention.

Pitteloud Rey Nathalie, Conseillère générale, Les Verts. Avec cette passerelle, une nouvelle voie d'accès de mobilité douce verra le jour et permettra de relier le pôle santé avec la partie est de Vissigen et pourra ainsi désengorger le parking de l'hôpital, en particulier aux heures de pointe. Cette infrastructure permettra également de rejoindre facilement ce parking qui sera disponible lors de grandes manifestations sportives ou culturelles. Cependant, différents éléments ont interpellé le groupe des Verts. Le passage du chauffage à distance semble ne pas être un hasard dans la rapidité de l'avancement de ce projet prévu pour l'automne 2023. Est-ce qu'une passerelle aurait vu le jour sans le passage du CAD ? Comment la ville définit les priorités des réalisations dans le domaine de la mobilité douce ? Citons comme exemple la passerelle permettant la traversée sur le Rhône dans la région d'Uvrier. Malgré les options évoquées lors du dernier plénum, aucun projet n'a encore vu le jour. Les travaux pour la construction du chauffage à distance sont une priorité pour la Ville mais l'élaboration de différents axes de mobilité douce devrait l'être aussi. Nous espérons que cette passerelle pourra inciter des projets du même ordre afin de faciliter le transit pour les cyclistes et les piétons et rendre ainsi les trajets plus agréables et plus sûrs.

Les Verts se sont également interrogés sur la continuité du réseau cyclable, notamment au nord de la passerelle où différents trajets présentent des lacunes de sécurité. En effet, la mobilité ne peut être réfléchie par à coup ou selon les opportunités. Il est indispensable de penser le réseau cyclable dans son ensemble en prenant en compte le point de vue des utilisateurs afin que cet ouvrage très onéreux soit utilisé de la manière la plus efficiente.

Cette passerelle doit, par conséquent, assurer une jonction réfléchie et favoriser la fluidité des trajets à vélo dans les différents axes de la ville. Le groupe des Verts reste malgré tout favorable à la réalisation de cet ouvrage et espère que la Municipalité saura tenir compte des différentes remarques évoquées. Merci pour votre attention.

Meyer François, Conseiller général, PLR. Dès le début de la procédure en marché public par le biais d'un concours d'architecture et ce jusqu'à la présentation que nous avons eue au Conseil général, ce magnifique projet a très bien été mené. Un beau projet de mobilité et d'intégration architecturale, mais un projet relativement coûteux, proportionnellement au nombre d'utilisateurs : 6,1 millions pour le pont piéton qui sera réalisé dans sa forme définitive, nous semble correct et très bien étudié, surtout qu'il a tous les partenaires pour participer à cet investissement. Néanmoins, les 2,7 millions pour les abords comprenant les différents points d'accroche et les traitements de sol nous semblent quelque peu

luxueux, abords qui seront exclusivement payés par la Ville de Sion et Agglo Sion. Les autres partenaires ne participent pas du tout à cet aménagement.

Des suites d'étude complémentaire devraient être menées pour trouver des économies, principalement entre la fin du pont et le parking des Échutes avec le passage sous-voies.

Des questions restent en suspens : dans quelle mesure les circulations à voie unique prévues seront possibles lors de grands événements ou comment seraient-elles gérées avec des feux ou autres signalisations ? Ces points devront être poursuivis avec une étude complémentaire ? Mais je tiens à terminer avec le rappel de la grande qualité de ce projet que nous soutenons.

Haefliger Stéphane, Conseiller général, PDC. Le crédit d'engagement pour la construction de la passerelle de l'hôpital sur l'A9 a retenu toute notre attention. Notre groupe a pu, par le biais des diverses commissions, prendre connaissance et débattre de ce projet important pour la Ville de Sion.

Au-delà d'une architecture bien réalisée, c'est surtout la nécessité et les multiples synergies fournies par cet ouvrage qui nous semblent importants. En effet, nous y trouvons plusieurs points essentiels pour la Ville : la continuité du chauffage à distance qui est une nécessité pour le développement futur du CAD en ville ainsi qu'en phase avec les investissements déjà consentis, une jonction importante pour la mobilité douce, un soutien non négligeable au développement de la zone hospitalière amenant à une flexibilité accrue pour ses futurs usagers. Nous n'allons pas reprendre l'ensemble des points de discussion qui ont déjà été traités en commission et que l'on retrouve dans les divers rapports, mais le groupe PDC restera attentif à tout potentiel surcoût de construction, tant au niveau de la fourniture que des deux extrémités de la passerelle qui reste à nos yeux excessif.

Nous attendons aussi une clarification sur la signalisation de la passerelle et du passage sous-voies des Échutes. Le groupe PDC accepte le crédit d'engagement et vous propose d'en faire de même. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de demande de parole, nous pouvons donc passer au vote de ce message. Les conseillères et conseillers qui approuvent ce message touche verte, avis contraire touche rouge, abstention touche blanche. Le vote est lancé.

Le message a été accepté par 50 oui, 1 non et 4 abstentions.

V- Développement et vote de la motion interpartis "Pour assurer un ordre de vote cohérent sur les amendements budgétaires, et modifier le règlement du Conseil général"

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous passons maintenant au point 4 de l'ordre du jour : examen et vote de la motion interpartis pour assurer un ordre de vote cohérent sur les amendements budgétaires et modifier le règlement du Conseil général. J'invite Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard à nous présenter la motion.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. La motion en question déposée lors de la dernière législature avait reçu l'assentiment provisoire de 4 groupes de ce conseil : l'AdG, le PDC, l'UDC et Les Verts. A son origine, on retrouve Denise Betchov dont les anciens se souviennent de l'énergie qu'elle développait dans la défense de certains dossiers.

Cette motion vise à résoudre un problème généré par la procédure qui régit le vote sur les amendements budgétaires. Les deux cas de figure suivants illustrent le problème : le premier concerne la discussion sur le budget 2020. A cette période, deux amendements avaient été déposés sous la rubrique mobilité, institutions privées, chacun d'entre eux visait une sous rubrique différente, l'un sollicitait une augmentation de 100'000 francs en vue d'offrir un service de bus le soir à la population. L'autre

proposait, une diminution de 100'000 francs de la subvention accordée aux navettes autonomes. La procédure en cours exigeait, exige aujourd'hui encore, dans un premier temps de confronter ces 2 amendements pour en retenir un et un seul. Par la suite, le vainqueur est opposé à la proposition de l'autorité. Logiquement, en vue de respecter l'intention du législatif, les deux amendements précités, augmentation en faveur d'un service de bus nocturne, et diminution de la subvention à consacrer aux navettes autonomes, sans aucun point commun, auraient dû non pas être opposés l'un à l'autre mais affrontés indépendamment la proposition contenue dans le budget.

Le deuxième cas de figure rencontré également en 2020 concerne cinq amendements déposés sous la rubrique mobilité, autres dépenses. Quatre d'entre eux concernaient la sous rubrique liaison Plaine/Montagne et un l'agglo Valais central. Ce dernier amendement n'était aucunement en relation avec les trois premiers cités. Or, la procédure exigeait de le confronter à un amendement en lien avec la liaison Plaine/Montagne avant de pouvoir éventuellement l'opposer à la version du Conseil communal.

Ces deux exemples illustrent à quel point la procédure de vote actuelle empêche de tenir compte de la volonté du législateur. Pour pallier cet inconvénient, la motion propose de modifier deux alinéas de l'article 27 du RCG de la manière suivante : l'alinéa 3 deviendrait : «si le Conseil général doit opter entre plusieurs propositions financières concernant une même rubrique mais différents objets, il procède par votes successifs sur chaque objet.» L'alinéa 4 serait modifié de la manière suivante : «si le Conseil général doit opter entre plusieurs propositions financières sur un même objet, il procède en commençant par les extrêmes sous réserve de l'alinéa 2» que je n'ai pas cité. Rebondissement concernant cette motion : lors de la dernière séance du bureau du Conseil général, Monsieur Varone, Président de la Ville, a fait une proposition qui répond, et j'insiste, partiellement à l'objectif visé par les motionnaires. Je lui cède donc la parole afin qu'il puisse vous la présenter. Par la suite, il me semble important que les différents chefs de groupe s'expriment sur la proposition de notre Président.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Merci de me donner la parole. C'est l'occasion pour moi de vous saluer et aussi vous remercier pour le travail qui a été effectué pour les comptes et la belle unanimité avec laquelle vous les avez approuvés et puis aussi pour l'approbation du crédit d'engagement pour la passerelle.

Pour répondre effectivement, vous donner quelques informations complémentaires à ce que vient de présenter Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard, le Conseil municipal s'est penché sur ces éléments. Je ne vais pas revenir sur les cas qui ont été évoqués pour 2020. Je vais prendre quelque chose qui est un peu plus récent, par exemple le crédit supplémentaire que nous avons demandé pour la transformation à l'école d'Uvrier de locaux en UAPE. Là aussi, si on s'en tient aux règles actuelles du MCH2, on n'aurait pas eu besoin de venir vers vous pour ce crédit supplémentaire puisque la rubrique était à plus de 7,1 millions. Si l'on fait nos ratios, on n'était pas dans les conditions d'un crédit supplémentaire.

Le Conseil municipal a pris note de ces problématiques. Vous rappeler que l'année dernière, on avait effectivement accepté une exception pour éviter de se retrouver avec des situations qu'on peut qualifier d'ubuesques ou en tout cas qui ne respectent pas la volonté du législatif. La proposition qui a été faite au bureau par le Conseil municipal est d'accepter pour les investissements de descendre dans la sous-rubrique. Donc on évitera totalement les problématiques qui sont évoquées puisque vous allez pouvoir voter sous chaque sous-rubrique. Voilà, c'est la proposition qui a été faite qui nous semble, de notre point de vue, résoudre les problèmes, soit liés aux amendements, soit liés à des crédits supplémentaires et on a déjà mis en application ce mode de faire lors de la présentation du crédit supplémentaire pour l'école d'Uvrier. Merci Madame la Présidente, Monsieur le Conseiller Mabillard.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. La proposition de Monsieur Varone ne répond qu'en partie à la demande de la motion. En ne permettant toujours pas d'amender les sous-rubriques intégrées au compte de fonctionnement, elle n'évite pas complètement les écueils relevés dans mon intervention précédente. Pour constater les limites de cette proposition, il suffit de parcourir le traitement des budgets de ces deux dernières années par le CG.

En le faisant, on s'aperçoit que les amendements des différents groupes en 2020 recouvrent pour 59% le compte de fonctionnement et pour 41% le compte d'investissements. En ce qui concerne le budget 2021, les amendements concernent pour 48% le compte de fonctionnement et pour 52% le compte d'investissements. A partir de là, force est de constater que la proposition de notre Président répond à moins de la moitié des objectifs fixés par la motion.

Dans ces conditions, le groupe des Verts accepte, pour cette année, d'entrer en matière sur cette offre et propose de retirer de manière provisoire la motion à l'ordre du jour. En fonction de ce qui va se passer lors des discussions sur le prochain budget, il se réserve le droit de la redéposer auprès du bureau avec ou sans le soutien des autres partis siégeant dans cette salle. Merci pour votre attention.

Crettenand Virginie, Conseillère générale, PS. Le groupe PS se rallie à la proposition du groupe des Verts concernant cette motion, c'est-à-dire de la retirer provisoirement et de la remettre en jeu si besoin en janvier après l'étude du budget 2021. Merci pour votre attention.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Le groupe PDC soutient aussi la proposition du groupe des Verts et est prêt à retirer la motion et à réévaluer la situation à l'avenir. Merci.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Le groupe UDC est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité. Nous acceptons aussi la proposition des Verts de retirer cette motion qui nous semble avoir de moins en moins de raison d'être, à voir si dans les années futures, l'outil s'avérera nécessaire ou non. Merci.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. La motion est donc retirée provisoirement en attendant l'année prochaine. Nous passons donc au point 5 de notre soirée : Crédits supplémentaires 22/2020, 23/2021 et 01 à 03/2021.

VI- Crédits supplémentaires : rapport de la commission de gestion

Sierro Fardel Christelle, Conseillère générale, PLR. J'invite Madame la Conseillère Christelle Sierro Fardel à nous faire part des crédits supplémentaires.

La commission n'a pas de remarque à formuler concernant les crédits 22/2020, 23/2020, 01/2021 et 03/2021. La commission aurait aimé recevoir plus tôt les crédits relatifs à 2020, utiles à l'étude des comptes. Concernant la demande de crédit supplémentaire 02/2021 pour l'aménagement d'une UAPE au centre scolaire d'Uvrier, un rapport a été préparé et délivré le 11 mai. Je vous en donne les éléments principaux : la commune de Saint-Léonard n'ayant plus assez de place pour accueillir l'ensemble de ses élèves a dénoncé la convention de collaboration d'accueil des écoliers sédunois. La Ville de Sion a développé un projet pour répondre aux besoins de prise en charge des écoliers. Ce dernier est en adéquation avec la politique de la Ville de placer les UAPE dans les bâtiments scolaires. Cette UAPE disposera de 60 places au maximum. Cette capacité d'accueil permet de répondre aux futures demandes de placement dans le secteur d'Uvrier. Le budget 2021 intègre déjà les coûts d'exploitation de la structure de CHF 218'000. Les coûts de transformation sont estimés à CHF 604'910 et sont l'objet du crédit supplémentaire sous revue.

La commission souligne également qu'il s'agit d'une excellente nouvelle pour Uvrier et son développement. Par conséquent, la Cogest se montre très favorable à l'aménagement de l'UAPE au sein du centre scolaire d'Uvrier. La commission de gestion a accepté le crédit supplémentaire 02/2021 ans de 600'000 francs à l'unanimité des 15 membres présents. Je vous remercie pour votre attention.

VII- Informations de la Municipalité

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Nous pouvons passer au point 6 : informations de la Municipalité. Monsieur le Président, vous avez la parole.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Mesdames et Messieurs, quelques informations de la Municipalité :

La première concerne l'**accueil extra-familial de jour**. On vous a parlé des rapprochements qui devaient se faire entre l'ARPAC et le Cartable, qui sont aujourd'hui les deux associations qui gèrent l'accueil extra-familial de jour pour les communes d'Arbaz, Ayent, Grimisuat, Savièse, Hérémence, Mont-Noble, Nendaz, Vex et Veysonnaz. L'objectif qui a été initié par la conférence des Présidents du district de Sion, était de regrouper ces forces vers une structure qui pourra gagner en professionnalisme, qui pourra assurer la pérennité et le développement de cette offre qui est, je vous rappelle, complémentaire à ce que nous avons comme accueil de la petite enfance. Vous dire que tous les signaux sont au vert. Les deux associations ont décidé de se dissoudre et de constituer une nouvelle association qui s'appellera Agapanthe qui est le nom d'une fleur très sympathique aux reflets violets. Cette nouvelle association va prendre le relais des deux anciennes associations au 1er janvier 2022. L'accueil extra-familial de jour est plutôt en croissance puisque dans nos budgets, l'on parle de 170'000 heures qui sont prestées dans la région. C'est donc un très gros travail qui a été fait par les gens qui se sont penchés sur le berceau de cette nouvelle association. Une des chevilles ouvrières est notre chef de service des affaires sociales, Monsieur Yann Roduit. Je tiens vraiment ici à le remercier pour le travail qu'il a fait. Ce sera notre collègue Florian Chappot qui sera membre du comité et Nadine Pardo qui représentera la Ville dans le cadre de l'association. C'est un beau travail, une belle réalisation régionale.

La mobilité nous occupe toujours. Le Canton souhaite améliorer certaines cadences de bus, notamment liées aux lignes du TRV. Que ce soit entre Martigny et Sion, que ce soit sur le coteau de la rive droite, le coteau de l'adret, que ce soit entre Nendaz et Sion ou que ce soit peut-être dans le Val d'Hérens, il devrait avoir des améliorations de l'offre. Tout dépendra effectivement de la capacité de la Confédération à les soutenir, et peut-être subsidiairement aux communes s'il n'y avait pas de soutien de la Confédération pour 50% du coût, de prendre en charge pendant les deux ans à venir l'éventuel manque de couverture mais on aura l'occasion de revenir vers vous.

En ce qui concerne le **service médical, social et psycho-pédagogique (SMSPP)** de la Ville de Sion, le Conseil municipal a pris la décision de confier la gestion de ces prestations, avec un contrat de prestations, à l'Etat au travers du CDTEA (Centre pour le Développement et la Thérapie de l'Enfant et de l'Adolescent). C'est donc l'organisme cantonal qui prend en charge aujourd'hui, ces prestations, pour plusieurs raisons, notamment pour pouvoir assurer la continuité de l'offre de 0 à 20 ans. Aujourd'hui, les choses sont séparées 0-4 ans, c'est le Canton et 4 ans – 20 ans, c'est la commune. Je vous rappelle que la Ville de Sion aujourd'hui est l'unique collectivité qui a ce service propre en son sein. Cela permettra aussi d'assurer véritablement les prestations tout au long de l'année. Aujourd'hui, par exemple, durant les deux mois d'été, il n'y a pas de prestations qui sont déployées dans le cadre du SMSPP. Il s'agit de pouvoir assurer la pérennité de ce service, de doter encore en termes d'encadrement un peu plus cette structure. Aujourd'hui le travail est de qualité. Le Conseil municipal souhaite que ce travail soit maintenu mais dans une structure un petit peu plus grande qui assurera de la subsidiarité aussi quand certaines collaboratrices se retrouvent en arrêt maladie ou avec une impossibilité de travailler. Un groupe de travail a été mis en place. L'idée est que cette structure, ce rapprochement se fasse au 1er septembre 2022.

Valais excellence : La Ville de Sion a réussi son audit de surveillance. On a régulièrement quelques inspecteurs qui viennent voir si on travaille selon les normes. L'audit a donc été réussi.

Impulsions estivales : Le Conseil municipal avec tous les acteurs culturels, RLC, sportifs et autres acteurs de la jeunesse, travaillent véritablement pour un programme comme on l'avait fait l'été dernier en Ville de Sion, dans les quartiers, sous cette appellation d'origine contrôlée, Impulsions estivales. Il y a un petit élément de communication qui se met également en place.

Affichage : Aujourd'hui nous avons une convention avec SGA (Société Générale d'Affichage) qui est notre partenaire d'affichage. Nous sommes arrivés au bout de cette concession. Donc, on l'a remise au concours pour une période de 10 ans. Nous viendrons vers vous avec les résultats de cet appel d'offres qui devrait permettre peut-être d'avoir des revenus un petit peu plus important qu'aujourd'hui. La grande question est de savoir quelle est l'avenir de cet affichage. On voit qu'aujourd'hui le papier est peut-être

remplacé par du numérique. On peut peut-être diminuer l'impact de l'affichage sur le domaine public en le rendant un petit peu plus efficace. Quelques règles de fonctionnement ont été décidées par le Conseil municipal par rapport à l'avenir de l'affichage public.

La cyclosportive des vins du Valais va partir, le 1er août, du coeur de Sion. Je vous invite à la parcourir. Il y en a vraiment pour tous les goûts et tous les efforts souhaités.

Fusion : C'est une communication que l'on fait de manière conjointe avec les Présidents de Mont-Noble et de Veysonnaz. Ces deux présidents feront de même lors de leur assemblée primaire. L'idée était de présenter également un petit point de situation sur le processus de fusion, à notre législatif. D'abord vous rappeler que pour Sion, les fusions, jusqu'à présent, sont plutôt des histoires à succès avec la première fusion, il y a plus de 50 ans, avec Bramois et les autres fusions plus récentes que vous connaissez sans doute.

Tout d'abord un petit historique pour **Veysonnaz**, pour replanter le décor de ce qui a été fait. En 2019, Veysonnaz a lancé une étude d'opportunité, avec en 2020 une démarche participative et puis un rapport stratégique qui a été élaboré avec une question adressée à la population le 29 novembre 2020 en disant : «Voulez-vous fusionner ? Si oui avec qui ? Sion ou Nendaz ?» Les résultats, vous les connaissez : un vote massif pour dire que l'on ne peut plus rester seul, que l'on est obligé de fusionner et une majorité pour l'option sédunoise. Dans la foulée le Conseil municipal de Veysonnaz a déposé une demande d'étude de fusion auprès des autorités sédunoises que nous avons acceptée.

Pour **Mont-Noble**, le processus est un petit peu différent avec une stratégie communale 2015-2025 qui a été travaillée, un sondage auprès de la population effectué en 2018. Là aussi une majorité au principe de fusion et une majorité qui s'est déclarée pour Sion. La commune de Mont-Noble a travaillé avec le bureau SEREC pour avoir un rapport d'opportunités qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal en 2020. Mont-Noble a donc déposé la même demande d'étude de fusion auprès des autorités sédunoises, chose que nous avons également acceptée.

Pour Sion, il y a la volonté d'avoir cette ligne et cette vision stratégique, cette intention stratégique 2050 de faire de notre ville la capitale suisse des Alpes avec les communes voisines, avec un projet de développement dans un périmètre donné. On a présenté ces éléments au Conseil général. On l'a présenté aussi au mois de juin 2020 aux différentes communes environnantes. Concernant le pilotage de la fusion dans cette première phase qui est une phase un petit peu stratégique, aujourd'hui c'est un comité où l'on a les trois présidents, les trois vice-présidents et les trois secrétaires municipaux des trois communes concernées. Monsieur David Rémondeulaz, notre chef de service de la sécurité publique, fait un travail de master sur les fusions. Il a donc souhaité nous accompagner dans ce projet. On le remercie parce qu'il met du temps pour nous accompagner. Nous avons aussi un accompagnement externe avec la société Compass qui est une société qui a conduit plusieurs projets de fusion, notamment dans le Canton de Vaud, à Neuchâtel et à Fribourg.

Les prérequis ou les préliminaires, si vous voulez, à tout travail, a été une charte de projets. Tous les conseillers municipaux et les gens qui travaillent dans ce projet pour l'instant, ont signé une charte de projets. Je ne vais pas reprendre tous les points. On y trouve des notions de participation, d'informations mutuelles, que l'on connaisse les enjeux des différentes communes. L'option zéro licenciement : on reprendra, si la fusion se fait, l'entier des collaboratrices et collaborateurs, c'est-ce que nous avons déjà fait pour Salins et Les Agettes. C'est du respect et de la confidentialité, je crois que ce sont des valeurs que l'on partage dans tous nos travaux.

En ce qui concerne l'information à la population, il y a un certain nombre de choses qui vont se mettre en place : site internet, des bulletins d'information, des séances d'information à toutes les étapes. Je crois qu'aujourd'hui, si l'on veut réussir un projet, il faut aller à la rencontre de la population, la consulter. On verra comment on peut vous intégrer dans ces réflexions. Je vous rappelle qu'à la fin, ce n'est ni le Conseil municipal, ni le Conseil général qui décide d'une fusion, c'est bien sûr la population qui donnera son point de vue.

Le calendrier du projet est le suivant : une première étape qui est l'étude de faisabilité. Elle ira vraisemblablement jusqu'à la fin du premier trimestre 2022. L'idée est d'avoir un état de situation des communes, qu'on les connaisse et réciproquement, que l'on se rende compte des enjeux de chacune des communes. Il y aura une démarche participative d'ici la fin de l'année. Puis, il y aura une décision des exécutifs puisque là, on est sur un élément un peu stratégique. Il faut savoir si l'on continue ou pas le travail en vue d'une convention de fusion. On va devoir présenter à la population un document dans lequel on mettra en avant les avantages et les inconvénients de ces rapprochements afin que la population puisse décider en connaissance de cause. La convention de fusion et le rapport technique va se faire en 2022, si l'on poursuit l'étude, avec des informations régulières à la population. L'objectif est d'avoir une décision politique au plus tard au 30 juin 2023. Les citoyens des trois communes devraient avoir voté sur la convention de fusion au plus tard au 30 juin 2023. Pourquoi ? Parce qu'en fait, in fine c'est dans cette salle qu'une éventuelle fusion pourrait être ratifiée par le Grand-Conseil et il faut compter quasiment une année de travaux des commissions pour pouvoir donner leur feu vert. Cela doit être fait au plus tard au 30 juin 2024, car au 30 juin 2024, on doit connaître le contour de la nouvelle commune pour permettre le déroulement des élections, que l'on puisse savoir quel sera le futur de cette nouvelle commune avec une entrée en force qui est prévue aujourd'hui pour le 1er janvier 2025 qui correspond au début de la nouvelle législature.

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce que je souhaitais partager avec vous comme information, ce soir.

VIII- Divers/questions

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. J'ouvre maintenant le dernier point de la soirée : les divers. Nous allons commencer par les questions écrites. Ce soir, nous allons projeter à l'écran les questions. La

Municipalité nous donnera les réponses. J'invite le conseiller ou la conseillère à l'origine de la question écrite à demander la parole à la fin si la réponse ne lui convenait pas. Merci de nous faire un retour si cette façon de fonctionner peut convenir ou pas.

Nous avons donc reçu 10 questions écrites pour ce soir. La première : Alaïa Bay par Monsieur le conseiller Thierry Genin.

Les réponses données par nos autorités aux questions concernant l'infrastructure Alaïa Bay lors du plénum du 20 avril 2021 laissaient entendre :

- 1. Qu'un complément d'enquête publique serait appliqué aux mâts d'éclairage, ce qui permettra de faire le point sur la réglementation en vigueur et sur son application dans le cadre de l'installation réalisée.*
- 2. Que la présence d'accompagnement musical ou d'autres interpellations sonores devaient être clarifiées dans le cadre d'une convention d'exploitation.*
- 3. Que la ville devait encore préciser les conditions d'exploitation souhaitées par Alaïa, ceci en regard de diverses nuisances et du cadre légal applicable en matière d'environnement.*

A partir de ces informations, le groupe des Verts désire recevoir les compléments suivants :

- Est-ce qu'une convention d'exploitation a été signée avec Alaïa Bay ? Si non, qui la rédigera et dans quel délai ?

- Les installations d'éclairage sont-elles dimensionnées et répondent-elles aux normes usuelles des installations sportives ? Cette évaluation a-t-elle déjà été réalisée ? Si non, à quelle date ce contrôle sera-t-il effectué ?

- Est-ce que les accompagnements musicaux et sonores respectent le degré de sensibilité III ? Où en est-on au niveau de cette évaluation également ? Quand sera-t-elle effective ?

Schmid Carole, Conseillère municipale, PDC. Je vais donc poursuivre avec votre question concernant Alaïa Bay qui comporte certains éléments de réponse de la précédente question. Tout d'abord vous dire qu'un point de situation, en présence des propriétaires et exploitants, du Président de la Ville et du Président de la Bourgeoisie, ainsi que le chef de service des bâtiments et constructions ainsi que celui de la sécurité publique, a été coordonnée le 12 mai avec les conclusions suivantes : tout d'abord, aucune convention d'exploitation particulière n'est nécessaire. L'horaire d'exploitation du centre Alaïa est annoncée de 8 heures à 22 heures, y compris pour l'ouverture du restaurant qui, actuellement, bénéficie d'une patente d'exploitation en force avec l'accord de la Bourgeoisie.

Le deuxième élément concernait les installations d'éclairage. Elles ont été annoncées et leurs informations ont été transmises au SEN, c'est-à-dire au service cantonal de l'environnement, pour une validation de leur conformité aux normes d'éclairage, des équipements sportifs. Et, actuellement, nous attendons leur rapport.

Le troisième élément concernait la pratique du surf. Elle ne sera pas accompagnée d'un accompagnement musical. Seuls le restaurant et sa terrasse diffuseront de la musique dans les règles usuelles de nuisance propre aux établissements publics. Merci pour votre attention.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question numéro 2 : l'aide aux études artistiques par Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard.

Dans le cadre de la discussion sur le budget 2021, un amendement déposé par l'AdG a été accepté par l'ensemble du Conseil général. Cet amendement concernait le dicastère « Education et Culture » (rubrique 320.3637 / fonctionnement). Il demandait l'ajout d'une somme de 35'000 frs à la subvention accordée aux familles dans le cadre des aides aux études artistiques. Selon le conseiller en charge du dicastère concerné, l'augmentation financière proposée, pour différentes raisons, ne peut pas être attribuée au subventionnement visé. A partir de là se posent les questions suivantes :

- Quelles en sont les raisons exactes ?

- A quoi la somme en question va-t-elle être destinée dans le cadre du budget 2021 ?

Gattlen Sébastien, Conseiller municipal, PDC. Effectivement le Conseil général avait, via un amendement, augmenté cette rubrique de 35'000 francs. Les explications ont déjà été données à certains d'entre vous, également dans le cadre de la commission sociale et culturelle du Conseil général. Pour donner quelques précisions complémentaires, la modification de cette disposition d'aide aux études artistiques a été acceptée par le Conseil municipal en juin 2020. Cela clarifiait le mode d'attribution de ce que l'on peut considérer comme une bourse.

Pour rappel, avant cette modification par le Conseil municipal, il n'y avait tout bonnement pas de règles d'attribution de ces montants. Celui qui demandait, recevait l'aide indépendamment du revenu financier des parents ou de celui qui faisait la demande.

Désormais, cette aide aux études artistiques est destinée aux Sédunoises et Sédunois de moins de 25 ans rencontrant un obstacle financier pour fréquenter ces études artistiques. Le revenu imposable net des parents doit être inférieur à 55'000 francs par année, chiffre 2800 de la déclaration d'impôt et une fortune nette imposable inférieure à 500'000 francs. Ce sont des règles qui ont été reprises sur le mode d'octroi des bourses de la part du Conservatoire. Sans trahir trop de secrets, l'EJMA qui réfléchit également à mettre en place ce type de bourse se calque également sur ces mêmes chiffres. Est exclue de ce dispositif de soutien la fréquentation des formations professionnelles supérieures, donc l'HEMU. Ces formations sont, comme vous le savez certainement, déjà largement subventionnées par les pouvoirs publics. Donc, on n'y voyait pas de raison de subventionner encore individuellement les personnes qui suivent des études. La procédure d'attribution est la suivante : l'aide maximale est de

500 francs par demande, les modalités de calcul des montants et l'attribution des soutiens font l'objet d'une décision de la commission consultative de la culture puis sont validés par le Conseil municipal. Les cas sont examinés une fois par année durant le mois d'avril. Les demandes doivent revenir au service pour le 31 mars de l'année scolaire en cours.

Le montant supplémentaire attribué par le Conseil général était de 55'000 francs. Nous avons reçu pour cette année scolaire 123 demandes. Seules 54 correspondent aux nouvelles règles d'attribution pour un montant de 15'065.50 francs en 2021, soit 30% des coûts d'inscription jusqu'à la valeur plafond de Fr. 500.- par demande. On voit que le montant que nous avons estimé de 20'000 francs était suffisant. Mais nous remercions évidemment le Conseil général pour ce crédit supplémentaire qui, le cas échéant, nous aurait permis de subvenir à des demandes complémentaires s'il y en avait eues.

Pour rappel, voici les différentes mesures qui sont en cours pour les aides à la culture, aux études artistiques en Ville de Sion :

- Nous avons les chèques culture et sport, 2 chèques de 50 francs que vous connaissez toutes et tous, qui sont attribués à tous les élèves sédunois sans considération des revenus fiscaux des parents

- Des subventionnements aux écoles directement à l'EJMA et au Conservatoire via les unités de cours. Sion attribue un montant de 200 francs par unité de cours indépendamment des revenus financiers des parents.

- Nous avons une mesure que nous avons appelée vie locale, mesure de soutien aux sociétés locales qui réutilisent l'argent subventionné pour payer les frais administratifs ou pour rétribuer les frais de directeur mais également en bonne partie pour diminuer les frais d'écologie des élèves qui suivent leurs écoles de musique. Donc, c'est une fois de plus une mesure, un soutien financier qui ne tient pas compte des revenus financiers des parents et qui va directement aux aides, on va dire à la promotion des études artistiques ou musicales.

- La quatrième mesure est l'aide aux études artistiques, qui vient subsidiairement compléter pour les personnes qui rencontreraient un obstacle financier insurmontable. Pour rappel également le tout début de cette aide date de 1981 : décision prise par le Conseil d'attribuer un montant de 10'000 francs à un élève particulièrement méritant d'une filière artistique. Ce n'était pas une aide mais plutôt un prix culturel avant l'heure qui, progressivement, s'est transformé en une bourse d'aide plutôt à visée sociale, sans règles effectives. A partir de cette année, nous avons donc fixé des règles pour éviter, ou plutôt pour mieux cibler cette aide sur les personnes qui en ont concrètement besoin.

En résumé, ces 4 mesures peuvent être évidemment cumulées. Pour rappel également, nous avons fixé à 30% l'aide maximale. Vous imaginez bien que si un élève du Conservatoire recevait 50% d'aide du côté du Conservatoire et si la Ville mettait aussi 50% de son côté, il verrait son écolage tomber à 0 franc. Ceci ne serait pas forcément juste vis-à-vis des gens qui ont un revenu de 55'001 francs qui paieraient une plus grande partie de frais d'écologie.

Le reste du montant, les 55'000 moins les 15'065.50 francs ne sera pas utilisé, ce qui fera une économie aux comptes par rapport au budget. Pour le prochain budget, le service de l'éducation et culture proposera un montant de 20'000 francs. Si le Conseil municipal accepte et que, de votre côté, vous acceptez de maintenir ces 20'000 francs, nous aurons une petite marge si, toutefois nous devons avoir plus de demande dans ce domaine pour l'année 2022 et les suivantes. Cette aide aux études artistiques a fait un petit peu de bruit cette année mais c'est tant mieux parce qu'elle sera plus connue des différentes personnes et pourra être demandée par les gens qui en ont besoin. J'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question numéro 3 : cours Roger Bonvin par Monsieur le Conseiller Jean-Paul Mabillard.

Durant la période estivale, un grand nombre de personnes profitent du cours Roger Bonvin pour se détendre ou se livrer à une activité sportive. Dans ce lieu, tout a été prévu pour accueillir à la fois les sportifs et les amateurs de détente. Pour améliorer encore l'accueil de la population, l'installation de toilettes publiques ne serait pas un luxe.

La commune compte-t-elle dans un avenir proche munir le cours Roger Bonvin de telles commodités ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. C'est vrai qu'aujourd'hui, le cours Roger Bonvin connaît une grande fréquentation, mais il est déjà pourvu en toilettes publiques qui sont localisées dans les containers qui se trouvent à côté de la buvette. Elles sont ouvertes pendant les heures d'exploitation de la buvette et puis bien sûr elles sont accessibles à tout un chacun. Aujourd'hui, on se rend compte que cette infrastructure est peut-être insuffisante. On est en train d'étudier la création de toilettes ouvertes en permanence au public sur le cours Roger Bonvin.

C'est clair qu'avec l'arrivée du nouveau collège, avec des infrastructures qui devraient se rapprocher du cours Roger Bonvin, les infrastructures doivent suivre.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question numéro 4 : plan d'arbres du remaniement parcellaire d'Aproz par Madame la Conseillère Aline Baeriswyl.

Entre 2006 et 2012, le quartier d'Aproz a fait l'objet d'un remaniement parcellaire urbain. Celui-ci a permis l'extension d'un quartier de plus en plus important au sein de la commune. Ce dernier est aujourd'hui toujours en expansion avec de nouvelles constructions.

Dans l'étude de ce remaniement parcellaire, un plan d'aménagement pour l'arborisation avait été fait. Aujourd'hui, ces arbres n'ont toujours pas été plantés. Ils devaient être placés sur toutes les rues ouest-est.

Lors d'une discussion avec la population du quartier en automne 2020, les habitants avaient été informés que ces végétaux allaient certainement être dans des pots plutôt qu'en pleine terre. La surprise et la déception des habitants ont été partagés auprès de membres du Conseil municipal car la volonté des riverains est clairement de bénéficier d'une arborisation en plein terre comme le prévoyait le projet.

De plus, la végétalisation de cette zone devient importante à réaliser car elle ralentirait le trafic automobile qui favoriserait la sécurité des piétons. Elle apporterait aussi de la verdure et de l'ombre dans cette zone fortement asphaltée.

Les questions sont les suivantes :

Quand l'arborisation du quartier est-elle prévue ? Car le projet est terminé depuis 2012 et une bonne partie des terrains sont déjà construits.

Ces arbres seront-ils plantés dans des pots et ne pas suivre le projet d'arborisation qui avait été établi ? Car la population aimerait des arbres en pleine terre.

Y aura-t-il autant d'arbres que le projet le prévoyait soit 124 arbres ou ce nombre sera-t-il vu à la baisse ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Pour répondre à cette question un avant-projet d'arborisation schématique et linéaire du quartier le Carolet à Aproz a été élaboré en 2010. Ce document a été élaboré sans tenir compte toutefois, des accès aux parcelles et des contraintes non connues à l'époque, des visibilité à assurer et de l'emplacement des constructions.

Les secteurs où les parcelles ne sont pas encore construites sont également une contrainte pour le projet d'arborisation, pour les possibilités d'accès durant la construction, le passage des camions et pour la position définitive de l'entrée de la parcelle. Il faut également rappeler que le site n'a pas fait l'objet d'un plan de quartier et que l'emplacement des constructions est uniquement régi par le RCCZ. Aussi nous pouvons vous confirmer qu'un concept opérationnel d'arborisation est en cours de développement. Il s'inscrit dans le cadre d'un projet global sur le secteur d'Aproz, mené avec la commune voisine de Nendaz.

Evidemment dans ce secteur, la plantation en pleine terre des arbres est clairement privilégiée. Par rapport au nombre des 124 arbres articulé à l'époque, le projet vise à implanter une arborisation qui puisse rester durablement en place. En l'état, le nombre exact de sujets n'est pas connu. Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question no 5 : campagnes de marketing et de communication - Combien ça coûte ? par Madame la Conseillère Virginie Crettenand.

Ces dernières semaines, plusieurs campagnes de marketing et de communication m'ont interpellée dans notre commune, au vu des moyens importants mis à disposition pour faire cette promotion. Il s'agit :

1) de la campagne de communication de l'entreprise Oiken (dans les journaux, chez les privés, sur les affichages SGA, sur les voitures brandées au couleur de l'entreprise)

2) du film de promotion pour la nouvelle ligne de bus BS12 des bus sédunois, reliant Sion à Aproz (le groupe PS salue d'ailleurs la mise en place de cette nouvelle ligne de bus) et qui met en avant des entreprises privées et coûteuses (Alaïa Bay et Real Fly) alors que le domaine des lles, gratuit, y est que peu mis en avant !

3) du journal Sion21, le magazine de la Ville de Sion, et notamment les articles présentant nos nouveaux Conseils général et municipal.

Dès lors je souhaiterais savoir, combien ces 3 campagnes de communication et de marketing ont coûté et quelle est la part qui revient à la charge de la commune de Sion, soit à ses contribuables ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vous rappelle qu'Oiken est une entreprise privée dont la Ville est bien sûr actionnaire mais un des actionnaires et pas l'actionnaire majoritaire. L'organisation des campagnes de communication relève donc des choix opérationnels de cette société qui est une société industrielle et nous n'avons pas d'information aujourd'hui sur les montants qui sont mis à disposition pour cette campagne. Par contre, c'est vrai qu'il nous semble assez compréhensible qu'une entreprise cherche à accroître sa notoriété. Je vous rappelle qu'Oiken est née de la fusion d'ESR-SIESA au 1er janvier 2020. Elle a donc un peu moins d'un an d'existence. Elle cherche donc à se développer en tant que premier acteur énergétique du Canton.

En ce qui concerne la deuxième question sur le film de promotion, ce petit film promotionnel, que j'espère vous avez vu, des bus sédunois, a pour objectif de faire connaître cette nouvelle ligne de bus BS12 qui connaît un assez beau succès que ce soit pour les habitants d'Aproz, que ce soit pour la partie sportive ou la zone industrielle. Je vous rappelle qu'elle a plusieurs publics cibles. Ces petits films ont bien sûr comme objectif d'inciter le public à prendre le bus plutôt que la voiture pour se rendre dans les différentes activités de détente du secteur ouest de la ville, d'où, cette mise en scène d'une famille avec du matériel de plage, d'un surfeur et d'un jeune parachutiste. L'objectif dans une campagne de communication est d'attirer la clientèle pour assurer le succès de cette ligne. Ce clip s'inscrit vraiment dans les campagnes habituelles et régulières que nous avons de promotion des transports publics qui sont mis en oeuvre par l'exploitant Carpostal et prises en charge dans le contrat global de la Ville à 50%. Le budget annuel indicatif est de l'ordre de 40'000 francs pour la Ville, sachant qu'à chaque fois, on peut aussi avoir quelque entités tierces qui collaborent avec nous et qui réduisent les coûts nets pour la Ville de Sion.

Troisième question concernant le Sion 21 : le dossier du dernier numéro de Sion 21, dans lequel nous apparaissions, a été consacré aux différentes autorités communales sédunoises, Conseil municipal, Conseil général, la justice de commune, le Conseil bourgeoisial. Cela a été fait au début de la précédente législature. Ainsi, si vous avez quelques archives, allez voir le numéro 7 de l'époque qui avait effectivement repris cette même communication. Ce dossier s'inscrit vraiment dans le budget ordinaire de la production de ce magazine. Sion 21 a été créé en 2014 afin d'apporter plus d'informations à la population sédunoise, notamment sur le travail de l'administration et des autorités des différents services puisque l'on fait, dans une législature, le tour des différents services pour communiquer également sur les grands projets de la Ville. Donc en fait, ce n'est pas une campagne de communication, c'est vraiment un outil d'information de la Ville de Sion. Voilà, Madame la Conseillère, j'espère avoir répondu à vos trois questions.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question no 6: cours d'école par Madame la Conseillère Ariane Courtine Mudry.

Divers lieux de notre commune viennent ou seront prochainement réaménagés. Il s'agit en particulier des cours d'école du CO «Vieux-moulin», de Champsec et de la place de la Planta. En relation, notamment avec un postulat déposé par les Verts en lien avec l'aménagement des cours de récréation, notre groupe désire bénéficier d'informations complémentaires sur les aspects suivants :

- Quel aménagement précis est prévu pour la cour de récréation du centre scolaire de Champsec ? Y aura-t-il une partie arborisée ? De la végétation est-elle planifiée à cet endroit ? Quelle matière constituera son revêtement ? Est-il possible de renoncer totalement au goudron pour cette surface ?

- Comment se fait-il que la cour du CO « Vieux moulin » soit entièrement goudronnée ? Qu'est-ce qui explique l'absence totale d'arborisation ? Nos autorités, majoritaires dans le conseil d'administration, ont-elles approuvé un aménagement aussi minéral ou sont-elles intervenues pour que de la végétation soit prévue à cet endroit ?

- Au-delà de l'aménagement estival, quel est le projet de transformation de la Planta pensé et planifié par la commune ? Quand sera-t-il présenté et proposé dans le détail au Conseil Général ? Sera-t-il mis en discussion dans le cadre d'un plénum ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. Les aménagements extérieurs du centre scolaire de Champsec sont en cours de développement entre les architectes du projet, le service des bâtiments et constructions et le service de l'urbanisme et de la mobilité. Ils tiendront compte des contraintes d'exploitation du centre et des objectifs du projet AcclimataSion, notamment en matière de végétalisation. Donc, on aura un «champ sec» vert.

Pour ce qui est du Vieux moulin, il faut ici rappeler que la cour d'école se développe autour de la dalle du parking et non au-dessus de la pleine terre. Cela étant, le Conseil municipal, dans l'autorisation de construire, a repris les conditions et réserves posées par le service de l'urbanisme, soit la plantation de 3 arbres majeurs dans le talus, le suivi des préconisations du projet AcclimataSion, la réunion des petits bacs plantés proposé par les projeteurs sous la forme d'îlots plantés de plus grande dimension et le remplacement de la surface goudronnée noire par l'utilisation de surface de teintes claires pour réduire le phénomène d'îlots de chaleur. Nous vous rappelons également que les cycles d'orientation de Sion sont simplement locataires de la fondation Saint-Joseph.

Pour ce qui est de l'aménagement estival de la Planta, le projet, qui reprend les concepts du concours de 2008, est en cours de développement et sera présenté au début 2022 au Conseil général, donc le projet définitif de la Planta. Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question no 7 : gestion de déchets au centre-ville par Madame la Conseillère Bérénice Georges.

Le centre-ville de Sion est un lieu convivial qu'occupent de nombreux habitants et touristes, particulièrement lors de la période estivale. Ceux-ci profitent des zones de rencontres et des différents lieux d'assises pour déguster glaces, sandwiches, plats à l'emporter, boissons et autres pâtisseries achetées dans les divers commerces à proximité.

Cette consommation engendre une production importante de déchets, à plus forte raison les vendredis, jour de marché.

De fait, les poubelles actuellement installées au centre-ville, particulièrement aux abords de la Place de la Planta et de l'Espace des Remparts, ne sont fréquemment pas en mesure d'absorber la masse de déchets produite alors même que les utilisateurs de ces espaces font preuve d'une discipline remarquable et ramènent leurs emballages jetables aux points de collecte.

Ne serait-il donc pas imaginable d'installer des infrastructures de récupération des déchets (voire de tri sélectif) supplémentaires au centre-ville durant la période estivale ? Particulièrement aux abords de l'Espace des Remparts et de la Place de la Planta qui accueillent de nouveaux espaces de rencontre ?

Les stands de nourriture du marché de Sion, qui se veut être un modèle de durabilité, sont-ils soumis à l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable comme dans toutes les manifestations de la Ville ? Si non, pourquoi ?

Marclay Raphaël, Conseiller municipal, PLR. Les services communaux ont effectivement observé une forte augmentation des déchets liés aux mets à l'emporter, qui finissent dans les poubelles de rue ou à côté malheureusement. Ce phénomène récent est lié à la pandémie, évidemment, les lieux traditionnels de restauration étant fermés, les usagers se sont retournés sur les mets à l'emporter. La situation devrait toutefois, et nous l'espérons tous, se régulariser ces prochains jours. Dans l'attente, les équipes de balayeurs de rue ont été renforcées afin de maintenir la salubrité du domaine communal. Ainsi, depuis mi-avril des vidanges supplémentaires de poubelles sont réalisées tous les samedis soir et les dimanches soir.

Par ailleurs, la section de l'assainissement urbain étudie actuellement l'opportunité d'introduire des poubelles de tri sélectif. Un essai sera conduit cet automne dès réception du matériel de tri. Ce laboratoire étudiera le comportement des usagers afin de définir l'opportunité économique, logistique et environnemental d'installer un réseau de poubelles de tri sélectif sur le modèle appliqué dans les gares CFF. Les premiers résultats sont attendus pour fin octobre.

Quant à l'utilisation de vaisselle réutilisable lors des manifestations tel que le marché de Sion, il convient de préciser que le marché de la vieille ville n'est pas considéré et traité comme une manifestation publique. La Ville accorde une mise à disposition du domaine public à une association afin que cette dernière gère ledit marché. Cela étant, le comité du marché s'est engagé dans une démarche de durabilité depuis plusieurs années au travers du concept Ecomarché. La première étape de ce concept, initié en 2018 et en 2019, consiste à l'utilisation de sacs en tissu réutilisable en trois formats pour les fruits et légumes. Ces sacs ont été distribués aux visiteurs afin de les inciter à les utiliser pour effectuer leurs achats.

La deuxième étape de ce concept était prévue initialement en 2020. Elle a été retardée en raison de la crise sanitaire qui a considérablement compromis et réduit l'ampleur des marchés du vendredi, notamment en ce qui concerne les stands de mets à l'emporter qui n'étaient pas autorisés une majeure partie de l'année. Cette étape prévoit l'introduction de la vaisselle réutilisable et la gestion des déchets. Chaque marchand aura l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable, soit fournie par lui-même, soit fournie par le marché via une société partenaire. Les consommateurs qui souhaiteraient venir avec leur propre vaisselle seront encouragés à le faire. Cette mise en place demande une information et une communication importante aux marchands et une logistique complexe. Elle se fera de manière

progressive. Il est à noter que la voirie effectue une tournée supplémentaire chaque vendredi à 15 heures après la fermeture du marché afin de garantir la propreté du site. J'espère ainsi avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question 8 : graffitis en Ville de Sion, protection du patrimoine par Monsieur le Conseiller Martin Reist.

D'aucuns souhaitent une capitale des Alpes, d'autres souhaitent une capitale embellie par sa rigueur face à l'enlaidissement du patrimoine. L'attractivité touristique de notre cité mérite des acteurs politiques unis dans cette lutte légitime.

Un malheureux phénomène se diffuse à l'encontre des bâtiments de la capitale : les graffitis. De la rue du Vieux Collège, rue du Chapitre, rue Ambuel aux ruelles de demain, il est impératif que la Ville se positionne sur cette nouvelle pollution visuelle. Par-delà ces récents exemples, je me permets d'interpeller la municipalité :

Est-ce que la Ville a constaté ces nouveaux graffitis ? Quelle est sa réponse ?

Est-ce que la Ville veut proposer des moyens de luttes efficaces ? Si oui lesquels ?

Est-ce que la Ville a déjà étudié des méthodes ? (ex : budget spécial nettoyage ; des amendes ; prévention générale ; régulation de la vente ; règlement communal).

Le riche patrimoine de Sion appelle en notre vigilance absolue.

Je remercie d'avance la municipalité pour leurs réponses concrètes.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Nous constatons depuis la période Covid une augmentation, une recrudescence des apparitions de graffitis ou de tags. Chaque fois que nous constatons des déprédations sur les bâtiments de la Ville, nous déposons plainte pour dommages à la propriété. Pour les biens qui appartiennent à des privés, nous les encourageons à faire de même. Nous avons aussi, en plus de cette action administrative, rendue attentive la PRVC à cette recrudescence. On leur a demandé que les patrouilles, spécialement la nuit, soient plus attentives à ce phénomène.

Qu'est-ce que l'on peut faire pour nettoyer ces tags ? Il faut savoir que l'on n'a pas au sein de la Ville les moyens techniques de pouvoir effacer ces tags. Donc, aujourd'hui, on donne mandat, pour nos bâtiments à une entreprise sédunoise spécialisée. Sur les bâtiments privés c'est un petit peu plus compliqué pour intervenir. En le faisant, on peut même se retrouver pris en porte-à-faux. Vous avez nettoyé un tag sur un bâtiment privé et c'est le propriétaire qui vous attaque en disant «vous avez décollé ma peinture». C'est un domaine assez particulier, notamment par rapport à la protection, mais on doit peut-être réfléchir à un processus ou à une démarche de subvention de même nature que celle que l'on accorde aujourd'hui pour la réfection de bâtiments protégés pour encourager les propriétaires à faire nettoyer et peut-être apposer des enduits qui facilitent le nettoyage s'il y avait récidive.

Je vous rappelle que si plainte est déposée, les auteurs seront poursuivis d'office en cas d'identification et puis le règlement de police peut soumettre ces gens à une amende allant jusqu'à 5'000 francs. C'est l'article 26 du règlement de police qui parle clairement de ces graffitis. Je vous laisserai le lire.

Nous avons sur le site internet de la Ville un dossier graffitis qui est plus en lien avec la jeunesse mais je vous rappelle qu'il y a plusieurs actions : les actions 3 et 4 sont le nettoyage et la répression, j'en ai déjà parlé. Mais on peut parler de l'action 1 : le réseau de murs autorisés. Il faut savoir que l'on a un réseau officiel de murs autorisés, unique en Europe avec 12 murs, plus de 3'000 m² qui sont à disposition des graffeurs amateurs. C'est le collectif 21 et l'association valaisanne graffitis artistes qui gèrent ce réseau. Cela permet effectivement de manière encadrée de pouvoir utiliser les murs qui sont à disposition. Aujourd'hui celui qui veut s'exprimer au travers de graffitis a un terrain de jeu qui lui est proposé.

Bien sûr qu'avant la répression on essaie de faire un peu de prévention. Il y a donc des actions de sensibilisation qui se font auprès des jeunes sur les conséquences pénales et financière des dommages à la propriété, notamment via le programme «le respect des gens» qui est conduit annuellement auprès de l'ensemble des élèves de 7H et 8H de la Ville. Il y a un petit film éducatif qui a été réalisé justement à cet effet qui présente le réel parcours d'un jeune tagueur sédunois repent, qui a décidé d'utiliser les murs officiels plutôt que les murs de son voisin. Voilà, Monsieur le Conseiller, j'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question 9 : Règlement communal sur la protection des arbres par Mesdames les conseillères Annie Thiesoz Reynard et Nathalie Pitteloud Rey.

En mai 2017, paraissait le rapport final du projet ACCLIMATASION^[1], intitulé : « Aménagement des villes et adaptation au changement climatique : sélection d'expériences et bonnes pratiques de la Ville de Sion ». Pour rappel, ce projet s'insère dans un programme pilote soutenu par l'Office fédéral du développement territorial.

Il présente les réalisations en matière d'aménagements urbains adaptés aux changements climatiques de la Ville, expose les Lignes directrices pour l'aménagement et l'entretien des espaces publics (LDAEEP), adoptées par le Conseil communal le 18 mai 2017, et émet notamment, des propositions de modifications du Règlement des constructions et des zones (RCCZ, Annexe C, p. 54) et du Plan directeur communal (PDCoM, Annexe E, p. 64). Il intègre aussi une proposition de Règlement communal sur la protection des arbres (Annexe D, p. 59).

Quatre ans plus tard, force est de constater, qu'à notre connaissance, les modifications proposées dans le rapport de 2017 n'ont toujours pas été intégrées dans le RCCZ et que le Règlement communal sur la protection des arbres n'a pas été présenté au Conseil d'État pour homologation.

De nombreuses communes comme Bex depuis 2008^[2], Yverdon dès 2012^[3] ou Nyon en 2018^[4], appliquent un tel règlement avec succès. Nous avons appris que le règlement en cours d'élaboration au niveau de notre commune a bénéficié de plusieurs enrichissements, et qu'un inventaire des arbres remarquables est en voie de réalisation.

Alors que Sion a fait œuvre de pionnière avec AcclimataSion et que notre Ville est citée en exemple dans la presse pour ses projets d'arborisation en lien avec la lutte contre les îlots de chaleur (voir le commentaire sur l'arborisation de la place de la Planta de la RTS^[5]), nous souhaitons que ces bonnes pratiques soient pérennisées dans un proche délai par l'adoption d'un règlement de protection des arbres. Soucieux de faire avancer ce dossier, nous vous posons les questions suivantes :

- 1. Depuis le temps que le règlement en lien avec l'arborisation est en travail, le Conseil communal est-il prêt à l'homologuer et si oui, dans quels délais ?*
- 2. Quels sont, à ce jour, les éléments qui empêchent son homologation ?*
- 3. Sur quel règlement ou directive se base actuellement le service de l'urbanisme et de la mobilité en cas de coupe d'arbres lors de nouvelles constructions privées ou publiques ?*
- 4. À partir de quelle date l'inventaire des arbres remarquables sera-t-il achevé et consultable par le Conseil général ?*

^[1] https://www.sion.ch/_docn/1825495/acclimatasion_rapport_final.pdf

^[2] <https://www.bex.ch/N206/reglement-communal-de-protection-des-arbres.htm>

^[3] https://www.yverdon-les-bains.ch/fileadmin/documents/ylb/Urbanisme/pdf/130722_Reglement_sur_les_arbr...

^[4] <https://www.nyon.ch/media/document/0/protection-arbres-reglement-communal-nyon-260318.pdf>

^[5] <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/19h30?urn=urn:rts:video:12153739&startTime=1452>

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. La finalisation du règlement est à bout touchant. Des consultations avec d'autres communes ont été menées mais cela a pris plus de temps que prévu. On avait d'abord approché la Ville de Vevey avec laquelle nous avons beaucoup de collaboration. Les échanges n'ont pas pu être fait comme on le voulait en raison du Covid et des bouleversements politiques ayant eu lieu dans cette commune. Nous avons donc finalisé notre projet en nous approchant de la commune de Nyon.

Les éléments qui empêchent l'homologation : le règlement devra faire l'objet d'une procédure d'homologation complète avec mise à l'enquête publique.

Les directives sur lesquelles on se base : s'agissant des projets en autorisation de construire, le service se fonde principalement sur l'article 50 du RCCZ qui peut imposer des plantations d'arbres et l'article 44 alinéa C qui stipule que le Conseil municipal interdira les constructions, enseignes, antennes, capteurs solaires ainsi que les terrassements et déboisements de nature à compromettre l'aspect ou le caractère d'un site ou d'un parc. Dans les autres situations, il n'y a aucun élément réglementaire contraignant.

L'inventaire sera disponible quand le dossier sera mis en procédure, une fois la mise à l'enquête terminée et les éventuelles oppositions traitées. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Question 10 : parcs à vélos – gare de Sion par Monsieur le Conseiller Grégory Vuissoz.

Alors que la Ville a inauguré sa première vélostation au sud de la Gare, de nombreuses possibilités de stationnement pour bicyclettes ont été supprimées sur la Place de la Gare avec le retrait du support à vélo situé devant la boulangerie Zen Häusern. 36 emplacements gratuits ont ainsi disparu.

1. *Quelle est la raison de ce retrait ?*

2. *Ce support va-t-il être remplacé et si oui, quand ?*

3. *Est-ce que les 108 places gratuites restantes au Nord de la gare vont être conservées ?*

Enfin, plus anecdotiquement, est-il possible de réviser le système de gonflage de pneus qui est inopérant depuis plus d'un an ?

Bitschnau Christian, Conseiller municipal, PDC. La raison du retrait du parc à vélo : le retrait des places vélos à deux étages fait partie du réaménagement de la gare CFF. Les CFF ont démonté ce support pour la visibilité des taxis qui ne stationneront plus à l'entrée de la gare nord, la tête de station se trouvant sous l'espace, au pied du bâtiment de l'école-club Migros.

Pour ce qui est de son remplacement : de nouveaux supports à vélo, 54 places ainsi que du mobilier urbain sont prévus dans le secteur de la pharmacie. La mise en place de ces éléments est dépendante des procédures en cours pour la modification de la circulation des véhicules à moteur sur la place de la gare nord. Ces démarches sont en cours de finalisation et tributaires des décisions de la commission cantonale de signalisation routière. Selon les informations actuelles, la mise en place pourrait se faire entre juillet et août.

Les stationnements vélos avec le complément du secteur de la pharmacie resteront entièrement gratuits. Dernier point mais crucial : la pompe à vélo de la gare nord a été réparée courant mai. Une pompe supplémentaire a été mise en place dans le secteur de la gare sud, les roues seront donc bien gonflées. Voilà, j'espère avoir répondu à votre question.

IX- Divers/divers

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Avant de vous passer la parole pour les questions orales, Monsieur le Conseiller Cyrille Fauchère a des éléments de réponse concernant les amendes d'ordre faisant suite à la question de Madame Johanne Guex-Crosier. Monsieur le Conseiller Fauchère, vous avez la parole.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. En complément de la réponse que j'ai déjà donnée en partie lors du précédent Conseil général, je vous donne quelques informations complémentaires suite à votre question. Donc, en effet, il était fait question de la qualité du papier. Ce papier est désormais plus solide, il résiste mieux aux intempéries et au déchirement et cela a l'avantage également d'éviter une utilisation excessive des petites pochettes plastiques que les agents étaient contraints de mettre dès qu'il y avait un risque sur la météo.

Il avait été également question du logo incrusté dans le papier un peu plus épais. C'est un élément de sécurité qui nous a été recommandé par le fournisseur. Cet élément de sécurité permet d'éviter la falsification. En effet, imaginez que quelqu'un fasse simplement des copies du support, y change le QRcode et y mette des informations falsifiées ou des moyens de paiement erronés. Cela donne également un caractère officiel à ce document.

Un premier avantage de ce nouveau système, c'est la réduction de la quantité de papier. Il faut savoir que précédemment, les carnets d'amendes étaient composés chaque fois de trois feuillets, un était déposé sur le véhicule mal stationné, les deux autres étaient conservés pour utilisation, plus un bulletin de versement et, aujourd'hui, nous avons simplement ce petit papier cartonné.

Enfin, le coût de création est nettement inférieur puisque les anciens bulletins d'amende d'ordre nous coûtaient 52 centimes par amende, et aujourd'hui 23 centimes par amende. Il faut savoir qu'en moyenne la PRVC dépose 6'000 amendes sur l'ensemble du territoire des communes desservies, ce qui correspond à une économie de l'ordre de 22'000 francs par année.

Enfin, le dernier élément pour ne pas répéter ce que j'ai déjà dit sur les moyens de paiement : on répète qu'il est possible d'aller au poste de police pour les explications, pour obtenir un bulletin de versement, pour payer également l'amende. Il faut savoir qu'aujourd'hui, après six mois d'utilisation, nous sommes déjà à plus de 50% d'utilisateurs de ce système.

Boand Vincent, Conseiller général, UDC. Plutôt qu'une question, un rapide remerciement pour la mise en oeuvre sur la Planta de l'aménagement Atoll. La précédente installation avait rencontré un certain succès. Après son démantèlement la population a continué à faire usage de la place. Dès lors, nous saluons le service concerné et espérons que ce projet accélère la réalisation d'un aménagement pour cette place permettant de la souplesse et différentes modalités.

Tornay Aude, Conseillère générale, PS. J'aimerais adresser un point concernant les sous-voies de la ville. En effet, je constate avec plaisir que beaucoup d'entre eux sont bien entretenus, rafraîchis ou colorés avec des graffitis autorisés. Je pense notamment aux sous-voies de la gare, des Roches Brunes, de la Matze ou celui de Saint-Guérin entre autres.

A l'inverse en empruntant quotidiennement le sous-voies reliant le chemin des Collines à la Planta, je constate qu'il n'a pas changé depuis sa création offrant aux passants qu'ils l'empruntent un aspect défraîchi pour ne pas dire sale et il se montre franchement mal entretenu. Il y manque des grilles d'aération. Certains plexis recouvrant les lumières au plafond sont cassés.

Le contraste est d'autant plus poignant qu'il relie une rue charmante à une place embellie par un bel Atoll verdoyant. Ma question est donc la suivante est-ce qu'un projet de rafraîchissement ou d'ouverture aux artistes de la ville pour donner meilleur mine à ce sombre passage est-il envisagé ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je transmettrai les remerciements et félicitations du Conseiller Boand aux services concernés.

Effectivement, les sous-voies proches de la Planta vont être intégrés dans la réflexion que nous allons avoir sur la place de la Planta. Que l'on rafraîchisse, que l'on entretienne, que l'on remplace effectivement des plexis cassés, on doit le faire. Maintenant, de faire de trop gros investissements tant que l'on n'a pas vraiment le projet qui est établi, cela ne me semble pas forcément la première des priorités. Mais on prend note de l'élément. Il faut savoir que dans le cadre de ce travail sur la Planta, il y a aussi tout le réaménagement de la l'avenue de la gare qui va être discuté puisque, je vous l'avais déjà annoncé, on a un certain nombre de déclassement de route cantonale en route communale et notamment l'avenue de la gare fera partie de ce lot. Elle va être travaillée aussi avec la place de la Planta. Donc, c'est un projet que l'on vous transmettra le moment venu.

Siggen Patrick, Conseiller général, PDC. Concernant le magazine Sion 21, notre groupe, tout en soulignant la bonne facture de la dernière mouture du magazine, est très étonné de l'espace qui lui a été réservé. En effet, il a été demandé à chaque groupe politique de présenter ses principales orientations pour la législature 2021-2024. Notre groupe a préparé un texte dans le respect de la limitation des 1'500 caractères fixés. Quelle ne fut pas notre surprise à la réception du magazine, notre texte de présentation était tronqué de moitié 600 caractères sur les 1'500 transmis.

Notre groupe estime qu'une règle ne doit aucunement être changée en cours de route, surtout sans en avertir les principaux protagonistes.

Mes questions sont les suivantes : qui a pris la décision de tronquer le texte à orientation politique transmis par notre groupe ? Comment le choix de supprimer certaines de nos positions a été pris ? Pourquoi ne nous a-t-on aucunement informés ? Merci pour vos réponses.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je n'ai pas des réponses précises à toutes les questions qui sont posées.

Donc, je vais me renseigner et je reviendrai avec des éléments plus précis sur vos trois interrogations.

Andrey-Berclaz Marlyne, Conseillère générale, PS. Sur le site de la ville, l'adresse exacte de chacun et chacune d'entre nous est communiquée, alors qu'une adresse sion.ch est à disposition de la population pour qui souhaiterait nous contacter.

Serait-il possible de s'en contenter ? Je n'attends pas nécessairement une réponse définitive ce soir.

Bianchi Kilian, Conseiller général, PS. Je me permets de prendre la parole ce soir concernant le programme Impulsions estivales. En parcourant le site internet de la Ville de Sion, je constate qu'il n'y a encore aucune information concernant les différents événements prévus cet été.

Pouvez-vous nous en donner plus de détails et le programme qui sera prévu ? Merci pour votre réponse.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je ne pourrai pas vous la donner ce soir mais vous allez recevoir un communiqué. Comme cela concerne plusieurs dicastères, c'est la transversalité, je ne suis pas en capacité de pouvoir vous répondre. Aujourd'hui, le programme est vraiment en cours d'élaboration et de finalisation avec les différents services concernés.

On va communiquer dès le début juillet sur ce programme qui va parcourir tout l'été. Vous serez renseignés le moment venu et même en priorité avec les médias et les citoyens.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Ma question porte sur le domaine des Iles. Je pense que vous êtes plusieurs à avoir constaté la créativité des chauffeurs pour parquer, lors des weekends de forte affluence.

Mes questions sont les suivantes : est-ce que la Municipalité aurait connaissance d'une éventuelle tarification des parkings des différents sites de la Bourgeoisie ? Comment on intervient aujourd'hui en termes de verbalisation des véhicules ? Est-ce que c'est la PRVC qui est compétente et puis le cas échéant, est-ce que c'est une charge aujourd'hui qui est assimilable sans contrepartie ou sans participation de la Bourgeoisie ? Comment cela est géré ? Je vous remercie pour ces réponses.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Il faut séparer les deux choses. Je laisserai mon collègue Cyrille Fauchère répondre sur l'intervention de la PRVC.

C'est une route cantonale qui effectivement est en jeu aujourd'hui. Ce qu'il faut savoir, c'est que dans le cadre notamment de l'autorisation d'exploiter, de construire d'Alaïa, il y a la nécessité de réaliser environ 130 places supplémentaires pour le projet. En fait, la Bourgeoisie a fait un droit de superficie avec les promoteurs d'Alaïa, pour reprendre la gestion des deux parkings, c'est-à-dire le parking existant et le futur agrandissement pour satisfaire aux normes d'Alaïa. Aujourd'hui, le parking existant est en travaux pour revoir sa qualité, ce qui fait qu'effectivement, on n'a pas encore tout à fait la pleine capacité de parage des deux parkings et qui fait qu'un certain nombre de voitures peuvent se retrouver au bord de la route. Il faut savoir aussi que dans ces deux parkings, on va avoir le futur arrêt définitif de la ligne BS12 qui va desservir le domaine des Iles et toutes les infrastructures sportives. C'est une route cantonale. Donc le Canton est en train de travailler sur ces éléments et puis il y a une mise à l'enquête qui est faite. Il y a des règles, je dirai, de gestion de trafic et d'aménagement, de présélection pour tourner à gauche et à droite quand on veut entrer dans ce parking qui vont être mis à l'enquête par le Canton. Cela va prendre un certain temps. Dans l'intervalle, effectivement, il y a des mesures policières à prendre. Je laisse mon collègue Cyrille Fauchère s'exprimer s'il le souhaite.

Fauchère Cyrille, Conseiller municipal, UDC. C'est vrai que la PRVC effectue déjà régulièrement des passages, des contrôles et met des amendes sur les véhicules en infraction. Il faut savoir que la PRVC est compétente pour tout ce qui est du stationnement sur le domaine public. Là, il y a peut-être une zone grise qu'il s'agira d'éclaircir puisque la Bourgeoisie est de fait une commune bourgeoise qui s'apparente à du domaine public, mais ce n'est pas le domaine public de la commune de Sion. Donc nous faisons le contrôle sur leur domaine selon leur demande et puis également il faut savoir que la police effectue un contrôle de stationnement sur le domaine privé également en particulier quand ce stationnement est jugé dangereux.

Donc, ce que peut faire la PRVC dans l'immédiat, c'est augmenter les passages, les contrôles et la répression parce que je crois qu'on est au-delà de la prévention, mais vous imaginez également tout ce que cela peut avoir comme impact sur le sentiment des usagers du domaine des Iles parce que, évidemment, les usagers sont croisés entre les familles qui viennent à proximité des étangs d'eau, ce qui vont à Alaïa, les joueurs de tennis, les joueurs de mini-golf et j'en passe.

Donc, il faut que l'on avance un petit peu, je dirai, modérément, mais je crois que la Municipalité va également prendre l'angle avec la Bourgeoisie pour savoir quelle intensité on veut donner à ces contrôles. Mais la PRVC fait et continuera à faire le travail.

de Lavallaz Valérie, Conseillère générale, PDC. Je souhaiterais juste revenir brièvement sur l'information donnée par Monsieur le Président concernant le transfert du SMSPP au CDTEA en attendant des informations plus détaillées de la part de la Municipalité, en particulier par rapport à la continuité des prestations et l'impact financier pour la Ville de Sion. Est-ce que vous pourriez déjà préciser quelles seront les conséquences pour les 30 collaborateurs du service ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Il n'y a aucune conséquence puisque c'est un contrat de prestations que nous allons signer avec le Canton dans lequel on reprend l'intégralité de l'équipe. Je crois qu'il y a un poste de secrétariat aujourd'hui qui est en discussion. Je crois que c'est la responsabilité de la Ville, dans ce genre de transfert, d'assurer la pérennité pour des services. Il y a aussi quelques heures de médecine qui doivent être discutées mais pour toutes les thérapeutes qui effectuent ces prestations, elles seront bien sûrs reprises intégralement par le Canton.

Genin Thierry, Conseiller général, Les Verts. Ma question portait sur le parking du domaine des Iles et on y a déjà répondu. Merci.

Vergères Pierre Michel, Conseiller général, UDC. Deux petites questions : la première qui concerne l'entrée de Sion Est au rond-point de Tourbillon. Les travaux qui vont rendre ce carrefour plus fluide ont bien heureusement débuté, leur durée est prévue jusqu'à la fin de l'année et génèrent un fort engorgement à certains moments de la journée. Les plus courues, soit le matin pour ceux qui viennent travailler, durant la pause de midi dans une moindre mesure et le soir à plusieurs reprises selon les horaires des différents commerces et entreprises. Afin de soulager ce carrefour et de permettre aux gens désireux de rejoindre notre belle ville sans devoir piétiner de longues minutes à son entrée, serait-il possible que la Ville ouvre à nouveau et de manière temporaire la route de Molignon qui rejoint la route de Loèche en face du nouveau cimetière dans le sens Est-Ouest ? Ensuite, il serait peut-être aussi judicieux d'interdire à cet endroit de tourner à gauche afin de ne pas faciliter la vie des resquilleurs en chef. Cela ne devrait pas résoudre entièrement le problème mais tout ce qui peut soulager un peu ces goulets d'étranglement, est bon à prendre et, en sus, cela ouvrirait ce bout de tronçon à ceux qui désirent rejoindre le nord de la ville comme cela se fait déjà un peu maintenant à la différence que dans ce cas, cela se ferait légalement. Une fois les travaux terminés on pourrait sans autre revenir à la situation actuelle.

Deuxième question : lors de la dernière séance de la dernière législature, les cinq conseillers généraux d'Uvrier, soit Mesdames Pfister et Vergères, Messieurs Gillioz et Rey ainsi que votre serviteur ont posé la question de l'inégalité de traitement induite par la gratuité des bus le vendredi soir et le samedi, bus qui ne passe plus par notre quartier. On avait demandé une réflexion par rapport à cette situation. Avec la fermeture des petits commerces pendant de longues semaines, ce problème avait perdu de son urgence. Maintenant que la situation revient à la normale, nous nous permettons de reposer la question et demandons à nouveau à la Municipalité de réfléchir et, si possible d'agir pour réduire, voir solutionner ce problème. Merci de votre attention.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Monsieur Vergères, peut-être une première réponse au sujet de la route de Molignon. Effectivement, on est conscient que les travaux peuvent occasionner quelques désagréments mais ils sont là, je vous le rappelle, pour augmenter la fluidité du trafic. On vous a donné déjà quelques éléments. Maintenant sur votre proposition : aujourd'hui, la route de Molignon, sur ce petit tronçon, est utilisée pour la mobilité douce. A mon sens, cela devient compliqué de pouvoir à nouveau réintégrer des voitures sur ce domaine. Il y a aussi les transports publics, Carpostal qui l'utilisent. Je crois qu'il faudra vivre pendant quelques mois avec ces travaux mais, à mon sens, on n'a pas de possibilité de remettre du trafic routier parce qu'autrement cela se ferait au détriment des transports publics et de la mobilité douce.

En ce qui concerne Uvrier, j'ai pris note de votre interrogation. Je propose que Monsieur le vice-Président vous réponde le moment venu.

Rossier Virginie, Présidente du conseil général, PDC. Merci beaucoup. Je n'ai plus de demande de parole. Je clos donc ce plénum. Je vous rappelle de ne pas oublier vos cartes et je vous souhaite un très bel été à tous. Bonne soirée.

LISTE DES PRESENCES DU 15.06.2021

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Andrey	Michel	LES VERTS
2	Andrey Berclaz	Marlyne	PS
3	Baeriswyl	Aline	PS
4	Barras-Dusseix	Gabrielle	UDC
5	Bernhard	Michaël	PDC
6	Bianchi	Killian	PS
7	Boand	Vincent	UDC
8	Bornet	Patrick	PLR
9	Bornet-Studer	Ruth	PLR
10	Bourban	Christine	PLR
11	Bourban-Mathis	Sophie	PDC
12	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
13	Courtine Mudry	Ariane	LES VERTS
14	Crettenand	Virginie	PS
15	de Lavallaz	Valérie	PDC
16	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
17	Duroux	Christophe	PDC
18	Gaillard	Marie	PDC
19	Genin	Thierry	LES VERTS
20	Georges	Bérénice	PS
21	Gianadda	Isabelle	PDC
22	Gillioz	Fernand	PLR
23	Guex-Crosier	Johanne	PS
24	Haefliger	Stéphane	PDC
25	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
26	Juillerat	Olivier	PLR
27	Kuchler	Fabien	PLR
28	Kuchler-Mayor	Noémie	PLR
29	Lauener	Georges	UDC
30	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Meyer	François	PLR
32	Michel	Julie	LES VERTS
33	Micheloud	Benoît	PDC
34	Micheloud	Florian	PDC
35	Mirailles	Christian	LES VERTS
36	Moren	Jean-Philippe	PDC
37	Mukuna	Gabriel Akanga	PDC
38	Paladini	Chantal	PLR
39	Pellissier	Valentin	PLR
40	Perruchoud	Stéphanie	PDC
41	Pfister	Brigitte	LES VERTS
42	Pitteloud	Christian	PDC
43	Pitteloud	Christophe	PDC
44	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
45	Reist	Martin	UDC
46	Rey	Charles-André	PDC
47	Rossier	Virginie	PDC
48	Sierro	Christophe	PDC
49	Sierro Fardel	Christelle	PLR
50	Siggen	Patrick	PDC
51	Stalder	Thierry	PLR
52	Thiessoz Reynard	Annie	LES VERTS
53	Tornay-Bonvin	Aude	PS
54	Ulrich	Daniel	PLR
55	Vergères	Pierre Michel	UDC
56	Vuissoz	Grégoire	PS
57	Zumstein	Alain	PLR
58			
59			
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Antonioli	Florence	PDC
2	Tavernier	Jérôme	PLR
3	Vergères	Marion	UDC
4			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			
8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			
2			
3			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			